

N° 3
16 MARS
2000

Page 1
à 52

*L*BO

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

NUMÉRO
SPÉCIAL

● EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
ET DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS
AU DÉTACHEMENT, À LA MUTATION
ET AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2000)

VOLUME 1

SOMMAIRE

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ET DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

VOLUME 1 - Emplois de professeur des universités

-
- 5 Emplois de professeur des universités offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000524A)
-
- 35 Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 3° de l'article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000525A)
-
- 40 Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 4° de l'article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000526A)
-
- 44 Emplois de professeur des universités offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000527A)

VOLUME 2 - Emplois de maître de conférences

-
- 57 Emplois de maître de conférences offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 26-I du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000520A)

- 115 Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 2° de l'article 26-I du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000521A)
-
- 119 Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 3° de l'article 26-I du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000522A)
-
- 122 Emplois de maître de conférences offerts au recrutement au titre des articles 61 et 63 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2000)
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENP0000523A)



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris -
Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas -
Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la
rédaction : Martine Marquet - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes :
Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck
● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle,
75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP
Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O.
est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N°84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2000)

NOR : MENP0000524A

RLR : 711-1

A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000

MEN - DPE E4 - DES B7

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod. not. art. 46,
51 et 58-1; D. n° 93-1335 du 20-12-1993;
A. du 15-12-1997*

Article 1 - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A du présent arrêté, sont offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 sus-visé, au recrutement.

TITRE I : MUTATION

Article 2 - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler l'ensemble de ces emplois les professeurs des universités titulaires qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les candidats ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants - chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

- 1) une demande de mutation (annexe B);
- 2) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des professeurs des universités visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation;
- 3) le cas échéant, une attestation délivrée



par le chef d'établissement, justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au troisième alinéa de l'article 2 du présent arrêté;

- 4) un curriculum vitae (annexe C);
- 5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;
- 6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;
- 7) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 14 avril 2000 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la date de clôture du dépôt des inscriptions.

TITRE II : DÉTACHEMENT

Article 6 - Les emplois de professeurs des universités figurant en annexe A offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

Article 7 - Sont admis à faire acte de candidature au titre du détachement:

- 1°) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé à celui des professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités;
- 2°) les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2ème classe;
- 3°) les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au deuxième groupe du premier grade ou placés hors hiérarchie;

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

Article 8 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

- 1°) une demande de détachement (annexe B);
- 2°) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures;
- 3°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;
- 4°) un curriculum vitae (annexe C);
- 5°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;
- 6°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Article 9 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 14 avril 2000 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

Article 10 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

TITRE III : RECRUTEMENT

(au titre du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé)

Article 11 - Les emplois offerts au recrutement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite des procédures de mutation, de changement d'affectation au sein de l'établissement, de réintégration après détachement ou disponibilité ou de détachement seront retirés des concours de recrutement.

Sous cette réserve, les emplois figurant en annexe A, sont ouverts au recrutement au titre du 1° de

l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 12 - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue à l'article 10 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé; ils doivent en outre être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches. La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 13 - Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités.

Article 14 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

- 1°) une déclaration de candidature (annexe B);
- 2°) un exemplaire du curriculum vitae, annexe C, comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités
- 3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;
- 4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;
- 5°) une attestation précisant:
 - a) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998 ou en 1999, ou en 2000;
 - b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de professeur des universités reconnue par le Conseil national des universités en 1996 ou 1997;
 - c) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1995;
- 6°) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés aux articles 12 ou 13 ci-dessus.
- 7°) pour les rapporteurs, deux enveloppes dis-

tinctes comportant chacune, à l'exclusion de tout autre pièce;

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;
- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C;
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 15 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 14 avril 2000 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

Pour les seuls candidats qualifiés en 2000 par le Conseil national des universités, l'attestation de qualification pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

Article 16 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2000.

Article 17 - Les résultats des concours de recrutement de professeur des universités ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 7 juin 2000 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

Article 18 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, **au plus tard le 28 juin 2000** par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par

ordre décroissant de préférence.

Article 19 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération. Cet accès est ouvert du 21 juin au 28 juin 2000 inclus.

A l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé classe selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique. La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

Article 20 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation en indiquant :

- leur nom patronymique et leur prénom;
- le cas échéant, leur nom marital;
- leur date de naissance;
- leur adresse personnelle;
- pour chaque emploi: l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (professeur des universités), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

Article 21 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 18 ci-dessus.

Article 22 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA
MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN
APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 46
DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN
1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT

S = emploi susceptible d'être vacant

7° section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Syntaxe du français: 0981 S

U. d'Amiens: Linguistique des textes: 0046 S

U. Clermont-Ferrand-II: Linguistique et grammaire françaises, sémantique et lexicologie: 1354

U. Paris-VIII: Changement linguistique: 0930
Institut universitaire de formation des maîtres de Grenoble :

Préparation aux concours, formation des futurs professeurs des écoles et des futurs professeurs des lycées et collèges: 0141 S

U. Lille-III: Linguistique française: 0729
Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon: et 9e section, Lyon, Formation et recherche sur l'enseignement: 0226

U. Nancy-II: et 11e section, Linguistique appliquée à l'enseignement de l'anglais, du français langue étrangère et des langues étrangères: 0077

U. Nancy-II: Lexiques, syntaxe, morphologie: 0079

- U. Paris-III: et 9e section, Didactique du français : diversité des contextes linguistiques et des cultures : 0016
- U. Paris-III: Didactique générale des langues et des cultures: 0770
- U. Paris-III: Terminologie, langue étrangère appliquée : 0773
- U. Paris-VII: Linguistique française, français langue étrangère: 0049 S
- U. Paris-VII: Théories et descriptions syntaxiques : 2173
- Institut universitaire de formation des maîtres de Poitiers: Poitiers, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, formation professionnelle: 0003
- Institut universitaire de formation des maîtres de Reims: Didactique du français langue maternelle : 0126
- U. Rennes-II: Linguistique française: 0066
- U. de La Réunion: Français langue étrangère: 0333
- U. Strasbourg-II: Linguistique du français contemporain : 0107 S
- U. Paris-X: Linguistique de l'écrit: 0127 S
- 8^e section : Langues et littératures anciennes
- U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Langue et littérature latines: 1413
- U. d'Amiens: Langue et littérature latines: 0638
- U. Clermont-Ferrand-II: Latin: 0010
- U. de Dijon: Latin: 0018
- U. Lyon-II: Littérature grecque: 0095 S
- U. Lyon-II: Littérature latine: 0120 S
- U. de Saint-Étienne: Latin: 0023
- U. de Saint-Étienne: 1er octobre 2000, Grec: 0227 S
- U. Montpellier-III: 1er novembre 2000, Grec ancien : 0313 S
- U. de Metz: Langue et littérature latines: 0070
- U. de Nantes: Langue, littérature et civilisation latines : 0079
- U. Paris-IV: Antiquité tardive (littérature grecque de l'époque impériale): 0478 S
- U. Paris-IV: Langue et littérature latines: 0814
- U. Paris-IV: Littérature latine du Moyen Age et de la Renaissance: 0815
- U. de Rouen: 1er octobre 2000, Littérature latine païenne et chrétienne: 0073 S
- U. Strasbourg-II: Langue et littérature latines: 0449 S
- U. Paris-X: Latinité tardive: 0050 S
- 9^e section : Langue et littérature françaises
- U. Aix-Marseille-III (institut universitaire de technologie de Marseille): Techniques d'expression, communication, sociologie: 0895
- U. d'Avignon: Moyen Age, Renaissance : 0079
- U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Langue et littérature françaises médiévales: 0077 S
- U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille: 0241
- U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, XIXe et XXe siècles: 0242 S
- U. d'Amiens: Littérature française du XXe siècle : 0140
- U. d'Amiens: Littérature française du XVIIIe siècle : 1160
- U. de Pau : Littérature française du XVIIe siècle : 0028
- U. de Caen: Littérature du XXe siècle: 0476 S
- U. de Caen: Littérature du XIXe siècle: 0960
- U. Paris-VIII: Sémiotique des arts et de la littérature : 0049
- U. de Dijon: Littérature française du XVIIIe siècle : 0224 S
- U. de Dijon: et 7e section, Stylistique et poétique des textes: 1340
- Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: 0018
- U. Lille-III: 1er décembre 2000, Langue et littérature françaises médiévales: 0035 S
- U. Lille-III: Langue et littérature françaises du XIXe siècle: 0037
- U. Lille-III: Langue et littérature françaises du XVIe siècle: 0289
- U. d'Artois: Arras, Littérature du XXe siècle: 0090
- U. du Littoral: 0229
- U. Lyon-II: Grammaire et stylistique: 0090
- U. Lyon-II: 1er octobre 2000, Littérature française du XXe siècle: 0769 S

U. Lyon-II : Littérature française du XVI^e siècle : 0827
 U. de Saint-Étienne: 1er octobre 2000:0501 S
 U. Montpellier-III: Langue et littérature françaises des XIX^e et XX^e siècles, théâtre: 0490 S
 U. Montpellier-III: Littérature du XVI^e siècle: 0584
 U. de Perpignan: XVIII^e siècle: 0058
 Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz: et 7^e section, Préparation aux concours, encadrement des stagiaires: 0171
 U. de Nantes: Littérature française du XVII^e siècle : 0225
 U. de Tours: Littérature de la deuxième moitié du XIX^e siècle: 0009
 U. de Tours: Langue française du Moyen Age, moyen français: 0077 S
 U. Paris-III: Littérature française du XVIII^e siècle : 0286 S
 U. Paris-III: Littérature française du XVI^e siècle : 0627
 U. Paris-IV : Littérature française, théâtre : 0019 S
 U. Paris-IV: Histoire de la langue française: 0080
 U. de Poitiers: Littérature française du XVII^e siècle : 0021
 U. de Poitiers: Littérature française du XVIII^e siècle : 0109 S
 U. de Poitiers: Littérature française du XX^e siècle : 1329
 U. de Reims: Littérature française du XIX^e siècle : 0989
 Institut universitaire de formation des maîtres de Rennes: et 7^e section, Didactique du français : 0137
 U. Rennes-II: Langue et littérature médiévales: 0038
 U. de Brest: 1059
 U. de Bretagne Sud : Lorient, Lettres modernes:0047
 U. du Havre: 0344
 Institut universitaire de formation des maîtres de Strasbourg: et 7^e section, Préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré de lettres, formation des professeurs des écoles: 0137

U. Strasbourg-II: Etudes théâtrales: 0160 S
 U. Paris-X: Littérature et culture de la Renaissance : 0238 S
 U. Paris-X: Deuxième moitié du XIX^e siècle: roman : 1468
 U. de Cergy-Pontoise: Littérature française des XIX^e et XX^e siècles: 0463
 École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud : Lyon, Littérature du XVIII^e siècle: 0159
 10^e section : Littératures comparées
 U. de Besançon: 0340
 U. Clermont-Ferrand-II: Littérature générale et comparée: 0097
 U. de Valenciennes: Littérature générale: 0333 S
 U. Lyon-II: 0172
 U. Lyon-III: Littérature générale et comparée: 0537
 U. de Saint-Étienne: 0011
 U. d'Angers: XVIII^e siècle: 0269
 U. Paris-IV: 0813
 École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud : et 17^e section, et 11^{ème} section, Lyon, Littérature comparée, histoire des idées, théorie littéraire, domaine anglophone: 0006
 École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud : et 17^e section, et 13^{ème} section, Lyon, Littérature comparée, histoire des idées ou civilisation, théorie littéraire, domaine russe: 0023
 École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud : Lyon: 0158
 11^e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
 U. d'Avignon: 0018
 U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Civilisation britannique des XVIII^e et XIX^e siècles: 0264
 U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Poésie anglaise : 0265 S
 U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Civilisation britannique contemporaine: 0588
 U. d'Amiens: Anglais: 0537
 U. d'Amiens: Anglais: 0991
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, Etudes américaines : 0428

- U. de Besançon : Civilisation britannique contemporaine : 0008
- U. de Besançon: Linguistique anglaise: 1182
- U. de Pau: Civilisation britannique du XXe siècle : 0035
- U. de Pau: Littérature américaine du XXe siècle : 0155
- U. de Pau : Linguistique et traduction anglaises : 0242
- Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine : Bordeaux, Préparation aux concours, didactique des langues vivantes: 0143
- U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): Agen: 1306
- U. Bordeaux-III: Langue, littérature et civilisation britanniques: 0026
- U. Bordeaux-III: Littérature britannique des XVIIIe et XIXe siècles:0040 S
- U. Bordeaux-III: Linguistique: 0581
- U. Bordeaux-III: Littérature américaine: 0599 S
- U. de Caen: Littérature et, ou civilisations: 0045
- U. de Caen: Langue étrangère appliquée, civilisation britannique contemporaine: 1070
- U. Clermont-Ferrand-II: Études anglo-américaines : 0088
- U. Paris-VIII: et 5e section, Institut d'études européennes, Études européennes : économie du monde anglophone: 0061 S
- U. Paris-XII: Linguistique anglaise: 0304
- U. Paris-XII: Littérature britannique: 0346
- U. Paris-XII: Littérature américaine: 0445 S
- U. Paris-XII: Langue étrangère appliquée, civilisation et économie de l'Amérique du Nord et de l'Australie: 1296
- U. Paris-XIII: Littérature anglaise: 0155
- U. de Dijon: Études américaines: 0661
- U. de Chambéry: Traduction langue de spécialité, traductologie et, ou linguistique: 0019
- U. de Chambéry: Civilisation du monde anglophone : 0225
- U. Grenoble-III: Littérature anglaise antérieure au XXe siècle: 0026 S
- U. Grenoble-III: Littérature contemporaine de langue anglaise: 0038
- U. Grenoble-III: Civilisation américaine et contemporaine : 0191
- U. Lille-III : Langue et littérature anglo-saxonnes : 0117
- U. Lille-III: Civilisation britannique: 0197
- U. Lille-III: Littérature américaine: 0580
- U. Lille-III : Langue et littérature anglo-saxonnes : 0796
- U. de Valenciennes : Études anglophones : 0295
- U. de Limoges: 0126
- U. Lyon-II: Civilisation britannique: 0122
- U. Lyon-II: 1er octobre 2000, Littérature anglaise : 0502 S
- U. de Saint-Étienne: Anglais, langue étrangère appliquée : 0117 S
- U. de Saint-Étienne: 0534
- U. Montpellier-III: 0025
- U. Montpellier-III: Civilisation britannique: 0040
- U. de Metz: 0196
- U. Nancy-II: Anglais, civilisation: 0124
- U. du Mans : Langue et littérature anglo-saxonnes : 0435
- U. de Nantes: 0089
- U. de Nantes: 1223
- U. d'Angers: Linguistique: 0245
- U. de Nice: 0093
- U. de Nice: 1336
- U. d'Orléans: Anglais: 0039
- U. de Tours: 0282
- U. Paris-III: Littératures et cultures anglophones : 0008
- U. Paris-III: Littérature anglaise des XIXe et XXe siècles: 0769
- U. Paris-III: Civilisation britannique contemporaine : 0771
- U. Paris-III: Anglais des affaires: 0772
- U. Paris-IV: Civilisation américaine: 0122
- U. Paris-VII: 1er octobre 2000, Art et littérature américains: 0148 S
- U. Paris-VII: Anglais, langue étrangère appliquée : 1880
- U. Paris-VII: Civilisation britannique: 2158
- U. de Poitiers: Langue, littératures et civilisation des pays anglophones: 0032
- U. de La Rochelle: 0279
- U. de Reims: Littérature anglaise contempo-

raïne : 0005

U. de Reims: Études irlandaises: 0060

U. de Reims: Civilisation britannique: 0073

U. Rennes-II: Civilisation américaine: 0011

U. Rennes-II: Études canadiennes: 0150

U. Rennes-II: Civilisation britannique du XXe siècle, médias: 0443

U. Rennes-II: Roman, anglais du XIXe siècle: 0677

U. de Brest: Études anglo-américaines: 0433 S

U. de La Réunion: 0046 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Rouen: Formation des maîtres du second degré : 0132

U. de Rouen: Langue, littérature et civilisation anglo-saxonnes : 0697

U. de Mulhouse: Langue étrangère appliquée: 0001

U. Strasbourg-II: Anglais, langue étrangère appliquée: 0042

U. Strasbourg-II: Anglais: 0064

U. Strasbourg-II: Américain: 0073

U. Toulouse-II: Civilisation anglaise: 0066

U. Toulouse-II: Civilisation ou littérature américaine : 0074

U. Paris-X: Linguistique anglaise: 0122

U. Paris-X: Anglais, langue étrangère appliquée : 1470

12^e section : Langues et littératures germaniques et scandinaves

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Linguistique allemande: 1003

U. d'Amiens: Allemand: 0459

U. de Besançon: Linguistique allemande : 0066

U. Paris-VIII: Allemand: littérature et histoire des idées: 0141

U. Grenoble-III: Civilisation et histoire des idées : 0017

U. Lille-III: Allemand: 0048 S

U. de Valenciennes: Néerlandais: 0390

U. Lyon-II: 1er octobre 2000, Allemand, langue étrangère appliquée: 0114 S

U. Montpellier-III: 1er octobre 2000, Linguistique allemande: 0102 S

U. de Metz: Linguistique allemande: 0407

Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz: Allemand: 0193

U. Nancy-II: Allemand, littérature: 0092

U. Nancy-II: Allemand, histoire des idées : 0451

U. du Mans: Allemand: 0213

U. d'Angers: Linguistique diachronique et synchronique : 1178

U. d'Orléans: Allemand: 0172

U. Paris-IV: Néerlandais: 0800

U. Rennes-II: Allemand, littérature et civilisation : 0705

U. Rennes-II: Allemand, civilisation et histoire des idées: 0706

U. de Rouen: Littérature et civilisation des pays de langue allemande: 0088

U. Strasbourg-II: Langue, littérature et civilisation néerlandaises: 0065

U. Paris-X: Allemand, droit: 1117

U. de Cergy-Pontoise: Allemand: économie et société allemandes contemporaines: 0461

13^e section : Langues et littératures slaves

U. Paris-IV: Littérature russe: 0046 S

U. Paris-IV: Histoire et civilisation russes: 0613

U. Paris-IV: Grammaire historique et contemporaine du russe: 0816

U. Strasbourg-II: Langue, littérature et civilisation russes: 0147

14^e section : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Littérature italienne des XIXe et XXe siècles: 0109

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Civilisation latino américaine: 1415

U. de Pau: Espagne contemporaine: 0209

U. Bordeaux-III: Italien: 0021

U. Bordeaux-III: Civilisation espagnole du siècle d'or: 0601

U. de Caen : Domaine hispano-américain: 0140

U. de Caen: Littérature espagnole contemporaine : 1184

- U. Clermont-Ferrand-II: Espagnol: 0103
 U. Clermont-Ferrand-II: Espagnol: 1161
 U. de Marne-la-Vallée: Espagnol: 0074
 U. de Chambéry: Littérature, civilisation, linguistique domaine franco-italien: 0201
 U. Grenoble-III: Langue, littérature et civilisation italiennes: 0015
 U. Grenoble-III: Culture italienne, moderne et contemporaine: 0022
 U. Grenoble-III: Littérature et civilisation, siècle d'or: 0040
 U. Grenoble-III: Langue, littérature et civilisation italiennes: 0070
 U. Lille-III: Espagnol: 0060
 U. Lille-III: 1er octobre 2000, Portugais: 0288 S
 U. de Valenciennes: Espagnol: 0490
 U. Lyon-II: Espagnol, langue étrangère appliquée: 0555 S
 U. Montpellier-III: Italien: 0034
 U. Montpellier-III: Espagnol: 0082
 U. d'Angers: Littérature et civilisation d'Amérique latine: 0623
 U. de Nice: Littérature espagnole du XXe siècle: 0114 S
 U. de Nice: Langue et civilisation italiennes: 0483
 U. de Nice: Espagnol: civilisation et littérature des XVIIIe et XIXe siècles: 1337
 U. de Tours: Langues, littératures et civilisations latino-américaines: 0574 S
 U. Paris-III: 1er novembre 2000, Portugais: langue, littérature et civilisation du Portugal classique: 0039 S
 U. Paris-III: Espagne des XVIIIe et XIXe siècles: 0059 S
 U. Paris-III: Littératures et civilisations de l'Afrique d'expression portugaise: 0774
 U. Paris-IV: 1er octobre 2000, Langue et littérature portugaises: 0105 S
 U. de Poitiers: et 7e section, Espagnol: linguistique: 0125 S
 U. de Poitiers: Espagnol: littérature (poésie): 0977
 U. de Reims: Espagnol: 0827
 U. Rennes-II: Espagnol de l'Amérique latine: 0107 S
 U. du Havre: Espagnol, Amérique latine: 0349
 U. de Mulhouse: Littérature italienne: 0439
 U. Strasbourg-II: Langue, littérature et civilisation italiennes: 0011
 U. Strasbourg-II: Espagnol, langue étrangère appliquée: 0324
 U. Toulouse-II: Espagnol: 0026 S
 U. Toulouse-II: Littérature espagnole contemporaine: 0076 S
 U. Paris-X: Espagnol: civilisation, économie, droit: 0109
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt, Espagnol: 0150
 15^e section: Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
 U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Linguistique arabe: 0113 S
 U. Lille-III: Sanskrit: civilisation indienne: 0412
 U. Lille-III: Japonais: 0534
 U. de Nice: Grec moderne: 1338
 Institut national des langues et civilisations orientales: Langue et littérature berbères: 0011
 Institut national des langues et civilisations orientales: Langues et cultures inuits: 0024 S
 Institut national des langues et civilisations orientales: Arabe oriental: 0410 S
 Institut national des langues et civilisations orientales: Langue et littérature tibétaines: 0432
 Institut national des langues et civilisations orientales: Langue et littérature coréennes: 0436
 Institut national des langues et civilisations orientales: Arabe littéral: 0447
 Institut national des langues et civilisations orientales: Langue et culture chinoises: 0449
 Institut national des langues et civilisations orientales: Langues et littératures hébraïques modernes: 0664
 Institut national des langues et civilisations orientales: et 22e section, Histoire et civilisation du monde juif et hébraïque: 0670
 U. Paris-VII: Japonais: langue et civilisation du Japon moderne contemporain: 0052

U. Strasbourg-II: Littérature juive et post-biblique : 0051

16^e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Psychologie clinique et pathologique: 1416

Institut universitaire de formation des maîtres d'Amiens : et 70e section, Psychologie sociale interculturelle et éducation: 0007

U. d'Amiens: Psychologie clinique: 0984

U. de Besançon: Psychopathologie: 0005 S

U. de Besançon: Psychologie de l'enfant: 0055

U. de Besançon: Psychologie clinique, psychologie interculturelle: 0092

U. de Besançon: Psychologie sociale: 1321

U. Bordeaux-II: Psychologie du développement et de l'éducation: 0744 S

U. Bordeaux-II: Sciences cognitives: 0979

U. Clermont-Ferrand-II: Psychologie cognitive et psychologie du développement: 1362

U. Paris-VIII: Psychologie expérimentale cognitive : 0104

U. Paris-XIII: Psychologie clinique et pathologique : 0727 S

U. de Chambéry: Psychologie clinique et psychopathologie : 0115

U. de Chambéry: Psychologie cognitive ou psychologie sociale expérimentale: 0497

U. Lille-III: Psychologie différentielle: 0020 S

U. Lille-III: 0022

U. Lille-III: Ergonomie: 0057 S

U. Lille-III: Psychologie du travail et des organisations : 0457 S

U. Lyon-II: Gérontologie: 0642

U. Lyon-II: 1er décembre 2000, Ergonomie: 0793 S

U. Montpellier-III: 1er novembre 2000, Psychologie génétique: 0063 S

U. Montpellier-III: Psychologie du développement : 0095

U. Montpellier-III: Psychologie du vieillissement, formation continue: 0403 S

U. de Metz: Psychologie de la santé, neuropsychologie, neurosciences comportementales : 0581

U. Nancy-II: Psychologie sociale: 0761

U. de Nantes: Psychologie du développement: 1015

U. d'Angers: Psychologie clinique et sociale: 1174

U. de Nice: Psychologie clinique: 1355

U. de Tours: Clinique, psychopathologie, neuropsychologie : 1187

U. Paris-V: Psychologie du travail: 1215

U. Paris-V: Psychopathologie du vieillissement : 2112

U. de Reims: Psychologie cognitive : 0859

U. Rennes-II: Psychologie clinique et pathologie : 0715

U. de Brest: Psychologie clinique et pathologique : 0767 S

U. Strasbourg-I: et 69e section, Neuropsychologie, neurosciences: 0020

17^e section : Philosophie

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Philosophie de la connaissance: 0537

U. Paris-VIII: 0003

U. Paris-XII: Histoire de la philosophie moderne : 0822

U. de Dijon: Philosophie des sciences: 0094

U. de Dijon: Philosophie générale: 0097

U. Montpellier-III: Philosophie générale: 0014

U. Montpellier-III: Histoire de la philosophie moderne : 0582

U. Paris-I: Histoire de la philosophie moderne: 1121

U. Paris-IV: Histoire de la philosophie médiévale : 0062 S

U. de Reims: 0072

U. Paris-X: Philosophie des sciences, logique et épistémologie: 1277

U. de Cergy-Pontoise: Philosophie du droit: 0091

École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud : Lyon, Philosophie politique et morale: 0073 S

Théologie catholique

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : Droit canonique: 0082 S

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : Pédagogie religieuse: 0228 S

Théologie protestante

U. Strasbourg-II (institut de théologie protestante) : Histoire de l'église patristique : 0032

U. Strasbourg-II (institut de théologie protestante) : Théologie pratique, homilétique et catéchétique : 0036

18^e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. de Marne-la-Vallée: Esthétique et arts du spectacle, esthétique de l'image: 0331

École nationale supérieure Louis Lumière: Cinéma, fiction, documentaire: 0003 S

U. Paris-VIII: Arts plastiques:esthétique et photographie : 0482 S

U. Paris-VIII: Théorie et histoire des arts plastiques : 0928

U. Grenoble-III: Littérature et arts: 0343

U. Lille-III: Études cinématographiques: 0653 S

U. de Metz: Arts plastiques: 0698

U. de Nice: Musique: 1317

U. Paris-IV: Musicologie des XVIII^e et XIX^e siècles : 0505

Institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse: Toulouse, Didactique de la musique : 0189 S

U. d'Évry-Val d'Essonne: Musique, institutions, production musicale: 0077

19^e section : Sociologie, démographie

U. d'Amiens: Démographie: 0891

U. d'Amiens: 0902

U. Lille-I: Sociologie de la production: 1654

U. Lille-III: Sociologie: 0798

U. de Limoges: Sociologie: 0457 S

U. de Saint-Étienne: Sociologie: 0569

U. de Metz: Sociologie: 0711

U. Nancy-II: Sociologie de l'insertion: 0760

U. de Nice: Sociologie, développement social: 1357

U. Paris-V: Comparaisons internationales: 2111

U. de Brest: Sociologie générale: 0451

U. Strasbourg-II: Sociologie (populations et sociétés) : 0289

U. Strasbourg-II: Sociologie urbaine: 0502

U. Toulouse-II: 0607

U. Paris-X: Sociologie et anthropologie du politique : 0108

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt : 0102 S

École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud : Lyon, Sociologie: 0077

20^e section : Anthropologie, ethnologie, préhistoire

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Ethnologie générale: 0054

U. Bordeaux-I: 1er octobre 2000, Anthropologie biologique: 0271 S

U. Bordeaux-I: et 36e section, Préhistoire: 0959

U. Bordeaux-II: Anthropologie générale :théories et méthodes: 0069

U. Strasbourg-II: Ethnologie: 0500

U. Strasbourg-II: Ethnologie: 0503

21^e section : Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art

U. de Pau: 1er octobre 2000, Histoire médiévale : 0080 S

U. de Pau: et 22e section, Histoire de l'art :antique ou médiéval ou moderne ou contemporain : 0408

U. Bordeaux-III: Histoire et archéologie des mondes médiévaux: 0237

U. Bordeaux-III: Archéologie gallo-romaine: 0602

U. Clermont-Ferrand-II: Histoire de l'art et archéologie, Grèce antique: 0009

U. Clermont-Ferrand-II: Histoire ancienne : 0012

U. Lille-III: et 22e section, Histoire des religions : 0799

U. du Littoral: 0340

U. de Valenciennes: Moyen Age: 0392

U. Lyon-II: Histoire ancienne et archéologie, égyptologie : 0036 S

U. Lyon-II: Histoire et civilisation islamiques médiévales : 0676 S

U. Lyon-III: Histoire grecque: 0536

- U. Montpellier-III: Histoire romaine: 0583
 U. du Mans : Histoire ancienne :histoire grecque : 0090
 U. de Nantes : Histoire et archéologie des mondes anciens: 0101
 U. d'Orléans: Histoire ancienne: 0491
 U. de Tours: Histoire de l'art (Moyen Age tardif) : 0548 S
 U. Paris-I: Archéologie médiévale: 0945
 U. Paris-IV: Archéologie grecque: 0094
 U. Paris-IV: Histoire culturelle du Moyen Age occidental : 0266 S
 U. Paris-IV: Pré-protohistoire: 0663
 U. Paris-IV: Histoire du christianisme antique: 0817
 U. Paris-IV: Histoire politique et sociale du Moyen Age occidental: 0818
 U. de La Rochelle: Histoire des mondes antiques : 0183
 U. de La Rochelle: Histoire et archéologie médiévales : 0327
 U. Rennes-II: Histoire grecque: 0036
 U. Rennes-II: Histoire médiévale:0103 S
 U. Rennes-II: Histoire romaine: 0456
 U. Rennes-II: Histoire de l'art antique :archéologie de la France et des territoires limitrophes: 0714
 U. de Brest: Histoire ancienne: 0048
 U. de Bretagne Sud: Histoire médiévale: 0357
 U. de Rouen: Histoire médiévale: 1110
 U. Strasbourg-II: Histoire de la Grèce et de l'Orient ancien: 0005 S
 U. Toulouse-II: Histoire grecque: 0038
 U. Toulouse-II: Histoire ancienne: 0886
 Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles: et 22e section, Formation initiale et continue des maîtres: 0011
- 22^e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille : 1er novembre 2000: 0160 S
 U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille, Arts des temps modernes: 0437 S
 U. d'Amiens: Histoire moderne: 0057 S
- U. d'Amiens: Histoire de l'art contemporain (XXe siècle): 1147
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, Histoire contemporaine : 0329
 U. de Pau: Histoire contemporaine: 0299
 U. de Caen: 0316 S
 U. Clermont-Ferrand-II: Histoire politique et culturelle de l'Europe moderne: 0441
 U. Clermont-Ferrand-II: Histoire politique, culturelle et religieuse des XIXe et XXe siècles : 1164
 U. de Marne-la-Vallée: Histoire moderne : 0335
 École normale supérieure de Cachan: Histoire contemporaine : 0276
 U. Grenoble-II: Histoire moderne: 0059
 U. Grenoble-II: Histoire contemporaine: 0225
 Institut universitaire de formation des maîtres de Lille: Histoire de l'éducation: 0331
 U. d'Artois: Arras, Histoire moderne, relations internationales : 0122
 U. de Valenciennes: Histoire moderne: 0429
 U. de Limoges: Histoire contemporaine: 0587
 École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon: et 71e section, Histoire du livre: 0006
 Institut d'études politiques de Lyon: Histoire contemporaine :histoire politique des XIXe et XXe siècles: 0047
 U. Lyon-II: Histoire de l'art: 0033
 U. Lyon-II: Histoire urbaine et contemporaine : 0109 S
 U. Montpellier-III: Histoire moderne: 0571
 U. de Perpignan: Histoire contemporaine: 0111
 U. Nancy-II: Histoire moderne: 0395 S
 U. Nancy-II: et 18e section, 1er octobre 2000, Musicologie, Moyen Age et Renaissance: 0467 S
 U. de Nice: Histoire politique et économique du monde arabo-musulman contemporain: 0087
 U. Paris-I: Révolution française: 0068
 U. Paris-I: Histoire moderne: 0100
 U. Paris-I: Art des temps modernes: 1123
 U. Paris-III: Histoire contemporaine de la France et des relations internationales: 0385 S

U. Paris-IV: Histoire du Brésil: 0796
 U. Paris-IV: Histoire de l'art moderne: 0819
 U. de Poitiers: Histoire moderne, espaces et sociétés littorales: 1146
 U. Rennes-II: Histoire contemporaine du XIXe siècle: 0087
 U. de La Réunion: 0044
 U. de Rouen: Histoire sociale des XIXe et XXe siècles: 0003
 U. Strasbourg-III: Institut d'études politiques, Relations internationales contemporaines: 0128
 U. Paris-X: Histoire économique contemporaine: 1469

23^e section : Géographie physique, humaine, économique et régionale

U. d'Amiens: et 24e section, Géographie humaine: 0005
 U. d'Amiens: et 24e section, Géographie humaine: 0139
 U. des Antilles-Guyane: Martinique, Géographie humaine: 0061
 U. de Besançon: Géographie physique, paysages, nouvelles technologies de l'information et de la communication: 1387
 U. Clermont-Ferrand-II : Géographie physique: 0094 S
 U. de Dijon: Géographie humaine (rurale): 0102
 U. de Dijon: Géographie humaine (urbaine): 0202 S
 U. de Chambéry: 1er octobre 2000, Géographie des milieux naturels et aménagements: 0005 S
 U. Grenoble-I: et 37e section, Géographie physique, environnement, traitement quantitatif des données: 0569
 U. d'Artois: Arras: 0363
 U. Lyon-II: 1er octobre 2000, Géographie physique: 0111 S
 U. Lyon-II: Géographie humaine et régionale: 0525 S
 U. Lyon-II: Géographie du tourisme: 0921
 U. Montpellier-III: 1er octobre 2000, Géographie humaine, économique et régionale: 0128 S
 U. Montpellier-III: Géographie physique: 0282

U. de Metz : et 24e section, Géographie : 0516

U. d'Angers: Géographie du tourisme: 0404
 Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés: 0141 S
 U. Paris-I: Géographie humaine et régionale: 0202
 U. Paris-I: Géographie physique: 0525
 U. Paris-I: 1er octobre 2000: 0632 S
 U. Paris-IV: Géographie physique: 0048
 U. Paris-VII: Géographie humaine, pays en développement : 2171
 U. de Poitiers: Géographie: 0028
 U. de Poitiers: Géographie: 0247
 U. de Reims: Géographie humaine: 0077
 U. de Brest: et 24e section, Géographie humaine: 0047 S
 U. du Havre: Géographie de la circulation: 0402
 U. de Rouen: Géographie humaine: 0354
 U. Paris-X: Géographie physique: 0047 S

24^e section : Aménagement de l'espace, urbanisme

U. de technologie de Compiègne: Urbanisme, sciences et technologies de la ville: 0258
 U. Paris-XII: Institut d'urbanisme, Urbanisme, aménagement : 0383 S
 U. Paris-XII: Institut d'urbanisme, Urbanisme, aménagement : 0515
 U. Grenoble-II: Urbanisme, spécialiste des mutations urbaines: 0532
 U. Lyon-II: Urbanisme et environnement: 0807
 U. Nancy-II: Aménagement du territoire: 0030
 U. Paris-IV : Aménagement et urbanisme : 0797
 École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg: Architecture: 0081

25^e section : Mathématiques

U. de Pau: et 26e section: 0013
 U. Bordeaux-I: Géométrie des nombres: 0109 S
 U. Bordeaux-I: 1er octobre 2000, Théorie des nombres : 0110 S
 U. Bordeaux-I: Analyse et géométrie: 0604 S

U. de Caen: Théorie des nombres et algèbre: 0095 S
 U. Clermont-Ferrand-II : Mathématiques pures : 0027 S
 U. de Marne-la-Vallée: et 26e section, Analyse : 0333
 U. Paris-VIII: et 26e section: 0099
 École normale supérieure de Cachan: 0117
 U. de Dijon: et 26e section: 0030
 U. de Chambéry: et 26e section, Equations aux dérivées partielles et calcul scientifique ou logique : 0536
 U. Grenoble-I: 0996
 U. Lille-I: 0090 S
 IUFM de Lyon : géométrie algébrique : 0228
 U. Lyon-I: 1500
 U. Montpellier-II: 0996
 U. Montpellier-II: Mathématiques et physique théorique : 1002
 U. de Perpignan: 0047
 Institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz: et 26e section, Préparation aux concours, encadrement des stagiaires: 0002
 U. de Nantes: et 26e section, Mathématiques et applications : 0116
 U. de Nantes: et 26e section: 1797
 U. d'Angers: et 26e section: 0031
 U. de Nice: 0162 S
 U. de Nice: et 26e section, 1er décembre 2000: 0165 S
 U. d'Orléans: 0073 S
 U. Paris-VI: Géométrie arithmétique et algébrique, interaction avec la physique: 2845
 U. Paris-VI: Analyse: 3252
 U. Paris-VII: Analyse, géométrie et physique mathématiques : 0057
 U. Paris-VII: École normale supérieure, Algèbre, géométrie :0599
 U. Rennes-I: 0083 S
 U. de Brest: et 26e section: 0916
 U. de La Réunion: 0004
 U. de Mulhouse: 0046
 U. Strasbourg-I: 0092 S
 U. Strasbourg-I: et 26e section: 1069 S
 U. Toulouse-III: Mathématiques pures: 1200
 U. Toulouse-III: Mathématiques pures: 1706
 U. Paris-XI: et 26e section, Mathématiques pures et appliquées: 1966

26° section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

U. Aix-Marseille-I: Analyse et modélisation stochastiques : 1219
 U. d'Amiens: Probabilités et statistique: 1159
 U. de Besançon: Statistiques pour les sciences sociales : 0075 S
 U. de Caen: Probabilités et statistiques: 0091
 U. Paris-XII: Analyse et probabilités appliquées : 1298
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse): Analyse, traitement numérique du signal: 0914
 École normale supérieure de Cachan: et 25e section, Antenne de Bretagne: 0249
 U. Grenoble-I: et 27e section, Calcul formel et applications : 0893
 U. Grenoble-I: et 27e section, Imagerie médicale : 1093
 U. Lille-III : Modélisation appliquée aux sciences économiques et sociales: 0515 S
 École normale supérieure de Lyon: 0028 S
 U. Lyon-I: Mathématiques appliquées: 1605 S
 U. d'Orléans: et 25e section, Analyse appliquée : 0056 S
 U. Paris-I: 0910 S
 U. Paris-VI: Optimisation et théorie des jeux: 0277
 U. Paris-VII: Probabilités: 1565 S
 U. Paris-VII: Analyse numérique: 1927
 U. Paris-IX: Probabilités et statistiques: 0271
 U. Paris-IX : Mathématiques appliquées à l'économie et à la finance: 0431
 Institut universitaire de formation des maîtres de Reims: et 25e section: 0006
 Institut universitaire de formation des maîtres de Rennes: et 25e section, Didactique des mathématiques : 0003 S
 U. Rennes-I: Statistiques: 1471
 U. de Bretagne Sud: Vannes, Mathématiques appliquées:0356
 U. de Mulhouse: Analyse numérique, analyse appliquée : 0469
 U. Strasbourg-I: 0095
 U. Strasbourg-I: Mathématique financière, risques, théorie des jeux: 0861

Institut national des sciences appliquées de Toulouse: 0026

U. Toulouse-I: Finances mathématiques, probabilités appliquées: 0510

U. Toulouse-III: Didactique: 0833 S

U. Paris-XI: Calcul scientifique et modélisation : 0021

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Probabilités appliquées: 0480

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Versailles, Statistique: 0482

27^e section : Informatique

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Résolution de contraintes et théorie des modèles: 1699

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence): Aix-en-Provence, Bases de données: 1522

U. de technologie de Compiègne: Intelligence artificielle ou génie logiciel: 0257

U. des Antilles-Guyane: 0427

U. de Besançon: Génie logiciel, systèmes distribués, réseaux: 1376

U. de Pau: 0076

U. de Pau (institut universitaire de technologie de Bayonne): et 61e section: 0667

École nationale supérieure d'électronique et de radio-électricité de Bordeaux: Réseaux, télécommunications : 1304

U. Bordeaux-II: 1er octobre 2000: 0079 S

U. de Caen: 1er octobre 2000, Algorithmique ou intelligence artificielle: 0098 S

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Systèmes distribués en temps réel, réseaux industriels ou imagerie : 0230

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Réseaux: 1237

U. Clermont-Ferrand-II: Aide à la décision et systèmes informatiques: 0536

U. Paris-VIII: 0090

École normale supérieure de Cachan: 0279

U. de Dijon: 1341

U. de Chambéry: et 25e section, et 26e section, et 63e section, Informatique répartie et collectifs : 0365

U. Grenoble-I: Institut des sciences et tech-

niques de Grenoble, Traitement multimodal de l'information et recherche d'information: 0930

Institut national polytechnique de Grenoble:

École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, Télécommunication :modélisation et validation de protocoles et de systèmes: 0418

U. Lille-I: 1327

U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune): Systèmes d'informations, modélisation et simulation des flux de production: 0403

U. de Valenciennes: 0563

École normale supérieure de Lyon: 0091

Institut national des sciences appliquées de Lyon : et 61e section, Informatique, réseaux: 0495

U. Lyon-I: Informatique et sciences cognitives pour la formation: 0347 S

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A): Ateliers génie logiciel, sécurité et administration des données: 1797 S

U. de Saint-Étienne: 0768

U. Montpellier-II: 1000

U. Montpellier-III: 0067

U. Nancy-I: École supérieure d'informatique et applications de Lorraine, Systèmes distribués, direction de projets: 0980

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Saint-Dié): 1386

U. de Nantes: 1232 S

U. de Nice: École supérieure des sciences informatiques : 1045

Conservatoire national des arts et métiers : Évry, Institut d'informatique d'entreprise, programmation, génie logiciel, spécifications formelles : 0481

Conservatoire national des arts et métiers: Systèmes d'information: 0548

École nationale supérieure des arts et métiers (école normale) : Brest, 1er janvier 2001, Base de données spatiales, systèmes distribués, applications aux systèmes d'information géographique : 0420

U. Paris-I: 0948

U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles): Programmation et

- applications en entreprise: 2088
 U. Paris-VI: 0240
 U. de Poitiers: 1415
 U. de La Rochelle: Image: 0012
 U. Rennes-I: 1er octobre 2000, Génie logiciel: 0460 S
 U. de Brest: 0701
 U. de Bretagne Sud: Lorient: 0347
 U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Vannes): Conception et programmation objet: 0081
 U. de La Réunion: 1er janvier 2001: 0048 S
 U. Strasbourg-I: et 64e section, Informatique, bio informatique: 1463
 École nationale d'ingénieurs de Tarbes: et 61e section, Aide à la décision, management des connaissances et systèmes informatiques: 0075
 U. Toulouse-II: 0893
 U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): Génie logiciel: 2148
 Institut national polytechnique de Toulouse: École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse, Systèmes et applications répartis: 0325
 U. Paris-XI: Indexation par le contenu de documents: 0122 S
 U. de Cergy-Pontoise: 0171
 U. d'Évry-Val d'Essonne: Systèmes distribués, architectures coopératives: 0409
 École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud: Lyon, Informatique linguistique: 0030 S
 28° section: Milieux denses et matériaux
 U. Aix-Marseille-III: Propriétés électroniques et réactivité de nanostructures: 0296
 U. Aix-Marseille-I: et 62e section, Transport, mélange et interface dans les milieux continus: 1028
 U. Aix-Marseille-I: Physique du solide, physique des composants électroniques, modélisation et caractérisation électrique: 1414
 U. Aix-Marseille-II: Marseille, Surfaces et interfaces, croissance et structure: 1703
 U. de technologie de Belfort Montbéliard: Métallurgie des dépôts: 0124
 École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon: et 60e section, Mécanique environnementale des matériaux: 1382
 U. de Caen: 1er octobre 2000, Structure et propriétés des défauts, nanostructures: 0022 S
 U. Paris-XIII: Bobigny, Biophysique, résonance magnétique nucléaire: 1012
 U. de Dijon: et 30e section, Optique non linéaire et physique des matériaux: 0036
 Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure de physique, Physique du solide expérimentale: 0410
 École centrale de Lille: et 63e section, Physique du solide, acousto-électronique: 0091
 U. Lille-I: 1er octobre 2000: 0136 S
 Institut national des sciences appliquées de Lyon: Méthode physique d'évaluation et de contrôle du comportement des matériaux: 0051 S
 Institut national des sciences appliquées de Lyon: 1er novembre 2000, Contrôle et caractérisation non destructifs des matériaux par rayonnements ionisants: 0135 S
 U. de Saint-Étienne: et 30e section: 0463 S
 U. Montpellier-II: Modélisation des verres: 0995
 Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure des mines de Nancy): Matériaux fonctionnels, thermoéléments: 0362
 U. du Mans: Spectroscopie de matériaux en couches minces et de nanomatériaux: 0006
 U. de Tours: 0807 S
 U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois): et 33e section: 1277
 École normale supérieure: Physique expérimentale avec orientation vers les systèmes mésoscopiques: 0070
 U. Paris-VI: Biophysique: 3253
 U. Paris-VII: et 29e section, et 62e section, Matière condensée: 0069
 U. de La Rochelle: Matériaux: 0172
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Mesures physiques: physique générale, modélisations moléculaires: 0213 S
 Institut universitaire de formation des maîtres de Rouen: Formation des maîtres du second degré: 0123

U. de Mulhouse: Spectroscopie électronique: 0300 S

U. Toulouse-III: Physique des polymères: 0353

29^e section : Constituants élémentaires

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): et 61^e section, Électricité industrielle, électrotechnique industrielle, physique générale: 0898 S

U. de Chambéry: Physique, physique mathématique : 0222 S

U. Lyon-I: 1er octobre 2000, Physique théorique des particules et astroparticules, théorie des champs: 1847 S

U. Montpellier-II: et 26^e section, 1er octobre 2000, Ondes non linéaires: 0041 S

U. Paris-VII: et 34^e section, Astroparticules (expérimental) et/ou cosmologie observationnelle : 0267

U. Strasbourg-I: 1er octobre 2000, Physique nucléaire expérimentale hors accélérateurs, constituants élémentaires: 0101 S

30^e section : Milieux dilués et optique

U. Aix-Marseille-III (institut universitaire de technologie de Marseille): Optique générale, optronique : 0062

U. de Besançon: Télécommunications optiques : 1192

U. Grenoble-I: Optique laser et applications: 0296

U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Saint-Omer - Dunkerque): Dunkerque, Physique expérimentale: 0429 S

U. Lille-I: 0093 S

U. Lyon-I: Physique moléculaire et optique: 1610

U. de Perpignan: Physique statistique de la matière condensée: 0041 S

U. d'Angers: Optique non linéaire: 0300

U. Paris-VI: Lasers et matière: 0263

Institut universitaire de formation des maîtres de Rennes: et 32^e section, Physico-chimie, formation des maîtres: 0002

U. Rennes-I: Physique moléculaire: 0254

U. du Havre: 0037 S

31^e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-III: Résonance magnétique nucléaire du solide: méthodologie et applications : 0902

École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux: Analyse physico-chimique: 1091

U. Bordeaux-I: 1er octobre 2000, matériaux interfaces : 0236 S

U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): et 62^e section, Talence, Physico-chimie, génie des procédés: 1161 S

U. Clermont-Ferrand-II: Photochimie aqueuse et environnement: 0148

U. de Chambéry: École supérieure d'ingénieurs de Chambéry, Analyse, physico-chimie et traitements des eaux et des sols: 0013 S

U. Grenoble-I: 1er octobre 2000, Photochimie et photophysique moléculaires: 0478 S

U. Lille-I: Chimie théorique: application à la spectroscopie : 1645

U. Montpellier-II: Transfert ionique, solide, relaxation diélectrique: 0053 S

U. Montpellier-II: Chimie théorique :spectroscopie théorique: 0060 S

U. Nancy-I (école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy): Chimie générale, physique minérale, organique et des matériaux, cinétique chimique, chimie d'analyse des solides et des solutions, spéciation des polluants : 0167

U. de Nice: Analyse thermique, thermocinétique : 0065

École nationale supérieure de chimie de Paris: Chimie théorique des systèmes complexes: 0004

École nationale supérieure de chimie de Rennes : Physico-chimie des interfaces, systèmes moléculaires organisés, formulation, formation continue: 0259

École nationale supérieure de chimie de Rennes : Chimie générale, physico-chimie des interfaces : 1625

U. Paris-XI: et 32^e section, et 33^e section, Polymères aux interfaces: biomatériaux: 0414 S

U. Paris-XI: Dynamique réactionnelle théo-

rique : 2098

Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles : et 32e section, et 33e section, Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré de physique-chimie: 0008 S

32^e section : Chimie organique, minérale, industrielle

U. d'Avignon: Synthèse et analyse des micro-composants végétaux d'intérêt agroalimentaire : 0276

U. d'Amiens: Chimie organique: 0065

U. Bordeaux-I: Chimie propre par voie organométallique : 0240 S

U. de Caen: 1er novembre 2000, Chimie organique de synthèse: 0426 S

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): 0197 S

U. Clermont-Ferrand-II: Chimie de coordination, électrochimie: 0570

U. Paris-XIII: Bobigny, Chimie organique, cristallographie : 0273

U. de Dijon: Chimie organométallique et organique, catalyse: 0140 S

U. Lille-I: École universitaire d'ingénieurs de Lille, 1er novembre 2000, Instrumentation moléculaire : 0117 S

École normale supérieure de Lyon: Chimie organique : 0113

U. Lyon-I: Glycochimie: 0155

U. Lyon-I: et 30e section, Physico-chimie du solide inorganique: 2071

U. Montpellier-II: Chimie des biomolécules: 0622 S

U. de Metz: Chimie organique, synthèse organique : 0273

U. du Mans: et 33e section, Chimie macromoléculaire : 0030 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés: 0010

U. Paris-V: 1er janvier 2001, Synthèse organique : 1482 S

U. Paris-VI: Chimie inorganique moléculaire: 0564 S

U. Paris-VI: École normale supérieure, Chimie organique : 0884

U. Paris-VI: Réactivité des surfaces inorganiques : 3255

U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers): Niort: 1620

U. Rennes-I: et 33e section, Biomatériaux minéraux : 0108

U. Rennes-I: Chimie organique et interface chimie-biologie : 0264

U. Rennes-I: Electrochimie moléculaire: 0265

U. de Strasbourg I : Chimie inorganique, chimie de coordination : 1465

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure de chimie): Chimie analytique, qualité, environnement: 0012 S

33^e section : Chimie des matériaux

U. Aix-Marseille-I: Chimie du solide: solides divisés et céramiques: 1004

U. d'Amiens: Chimie du solide: 0063

U. Bordeaux-I: 1er octobre 2000, Matériaux céramiques : 0245 S

U. Clermont-Ferrand-II: Chimie des matériaux inorganiques : 0575 S

U. Paris-XI: Synthèse macromoléculaire: 0446 S

Institut national polytechnique de Grenoble: École nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie, Métallurgie à haute température, élaboration et thermodynamique, croissance cristalline: 0407

U. de Limoges: et 28e section, Spectroscopie vibrationnelle appliquée aux matériaux: 0064 S

U. de Nantes (école polytechnique de l'U. de Nantes) : Sciences de l'ingénieur en matériaux, propriétés physiques: 1820

École nationale supérieure de chimie de Paris: 1er janvier 2001, Physico-chimie des matériaux, élaboration de matériaux fonctionnels: 2801 S

U. Paris-VI: Physico-chimie macromoléculaire : 3110 S

U. Strasbourg-I: 0087

École nationale d'ingénieurs de Tarbes: Activités adhésion-collage surfaces et interactions polymères-surfaces dans une approche globale physico-chimie mécanique: 0023 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:

Versailles, Chimie structurale et physique des matériaux poreux: 0479

34^e section : Astronomie, astrophysique

Observatoire de Paris: Paris, Meudon, Astronomie, astrophysique et instrumentation: 0154
 U. Toulouse-III: Tarbes, Physique solaire: 0085

35^e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. Aix-Marseille-III: Géomorphologie, Géologie structurale: 0298 S

U. Aix-Marseille-I: et 36^e section, 1er décembre 2000, Hydrogéologie, transferts et modélisation : 0399 S

U. de Besançon : et 36^e section, Déformation, écoulements, interaction eau-roches: 0802

U. Bordeaux-III: et 36^e section, Hydrogéologie et hydrosystèmes: 0591

U. de Saint-Étienne: Géochimie isotopique: 0364

U. d'Orléans: et 36^e section, Géologie sédimentaire : 0888

Institut de physique du globe de Paris: Géophysique et géochimie: 0071

U. de Poitiers : Hydrogéologie, mathématiques : 1436

U. de Brest: Institut universitaire européen de la mer, Géochimie: 0602

U. Strasbourg-I (école et observatoire des sciences de la terre): 1er octobre 2000, Géophysique de l'environnement: 0267 S

Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles: et 34^e section, Formation initiale et continue des maîtres: 0421

36^e section : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

Institut universitaire de formation des maîtres de Besançon: Préparation aux concours du professorat des écoles et du second degré, formation continue: 0004

U. Bordeaux-I: et 35^e section, Sédimentologie marine : 1008 Sé de Caen: et 35^e section, Géos-

ciences de la surface: 0119 S

U. du Littoral: et 37^e section, Géodynamique des environnements côtiers et marins: 0525

U. Montpellier-II: Sédimentologie, géologie des bassins: 0246 S

U. Montpellier-II: Paléobiosphère: 0675 S

U. de Nice: et 35^e section, Tectonique: 0360 S

U. Paris-VI: Sédimentologie de la matière organique : 0044 S

37^e section : Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement

U. Paris-XII: Physique et chimie de l'environnement atmosphérique: 0348

U. de Perpignan: Environnement marin: 0384

École normale supérieure d'arts et métiers (école normale) : Brest, 1er janvier 2001, océanographie côtière, modélisation : 0421

39^e section : Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Physico-chimie de l'environnement: 1700

U. Clermont-Ferrand-I: Biophysique: 0075

U. de Limoges: Physique, biophysique, mathématiques : 0101 S

U. Montpellier-I: Physico-chimie des interfaces et vectorisation: 0081

U. Nancy-I: Physico-chimie appliquée à la formulation pharmaceutique: 0093

U. de Nantes: Chimie générale et minérale: 0193

U. de Tours : Biophysique et mathématique: 1276

U. de Poitiers: 1er octobre 2000, Biophysique: 1068 S

U. Paris-XI: Pharmacotechnie: 0618 S

U. Paris-XI: 1er octobre 2000, Pharmacotechnie et biopharmacie: 1280 S

U. Paris-XI: Physique pharmaceutique: 1346

40^e section : Sciences du médicament

U. d'Amiens: Chimie organique, chimie des protéines, synthèse peptidique et modélisation moléculaire : 0110

U. Clermont-Ferrand-I: Toxicologie: 1229
 U. Montpellier-I: Pharmacognosie: 0080
 U. de Nantes: Chimie thérapeutique: 0337
 U. Strasbourg-I: Pharmacologie: 0082 S
 U. Paris-XI: Droit pharmaceutique et économie de la santé: 1271 S
 U. Paris-XI: Physiologie humaine: 2112

41^e section : Sciences biologiques

U. d'Amiens: Bactériologie virologie mécanisme de résistance aux antiviraux: 0477 S
 U. d'Amiens: Biochimie clinique et métabolique "vieillesse et métabolisme osseux": 1146
 U. de Caen: Biochimie: 0743 S
 U. Clermont-Ferrand-I: Immunologie: 0222 S
 U. de Dijon: Biochimie pharmacologique: 0088
 U. Lille-II: Taxonomie fongique et bio-environnement : 1022
 U. Lyon-I: Immunologie: 2072
 U. de Tours: Virologie: 0044
 U. Paris-XI: Botanique et cryptogamie: 2111

60^e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Aix-Marseille-I: et 26e section, Mécanique numérique : 0308
 U. Aix-Marseille-II: et 62e section, Marseille, Mécanique des fluides appliquée, fluides complexes : 0015 S
 U. de technologie de Compiègne: 0195
 U. de technologie de Belfort Montbéliard: Process structures adaptatives: 0123
 U. de Besançon: Génie mécanique, mécanique du solide: 1323
 U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A): Talence, Génie civil: 0797
 Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand : Mécanique des solides: 0010 S
 Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand : Mécanique et modélisation: 0011
 U. de Marne-la-Vallée: Génie mécanique: construction mécanique: 0334
 U. Paris-VIII (institut universitaire de technologie de Tremblay-en-France): 0919
 Institut supérieur des matériaux et de la

construction mécanique de Saint-Ouen: Modélisation et technologie des ensembles mécaniques pour la conception assistée par ordinateur : 0035 S

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen: Mise en forme des matériaux en liaison avec les impératifs de qualité en mécanique: 0042

U. de Dijon: Matériaux, fatigue et vieillissement : 0127 S

U. de Dijon: Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers: 1254

U. Grenoble-I: Génie mécanique: 0265

U. Grenoble-I: et 36e section, Institut des sciences et techniques de Grenoble, Géomécanique : 0376

U. Lille-I: Mécanique des fluides: 0128

U. d'Artois: Béthune, Génie civil, thermique de l'habitat: 0110

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix: Mécanique des matériaux souples : 0010

École centrale de Lyon: et 28e section, Mécanique, matériau, surface, expérimentation: 0010 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : Mécanique des solides: 0362 S

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Génie civil: matériaux, structures et stabilité des constructions: 0345

École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne: Fiabilité, maintenance, gestion de production: 0036

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan): Techniques avancées de maintenance: 0193

École nationale d'ingénieurs de Metz: Dimensionnement des structures, comportement des matériaux hétérogènes: 0052

U. Nancy-I (école nationale supérieure des technologies et industries du bois): Génie civil (bois) : 1293

Institut national polytechnique de Nancy: et 26e section, École nationale supérieure d'électricité et de mécanique, Mécanique, mathématiques : 0148 S

U. du Mans: École nationale supérieure d'in-

généralistes du Mans, Vibrations et vibro acoustique : 0549

École centrale de Nantes: Génie mécanique et productique : 0147 S

U. de Nantes: Mécanique, génie civil: 0123

U. d'Orléans: École supérieure de l'énergie et des matériaux, Génie civil: 0310

École nationale supérieure d'arts et métiers: Lille, Turbomachines: 0237

École nationale supérieure d'arts et métiers: Paris, Génie mécanique et biomécanique: 0368

École normale supérieure d'arts et métiers (école normale) : Brest, 1er janvier 2001, Acoustique sous-marine, traitement du signal : 0422

U. de Reims: 0011

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Génie civil: 0102 S

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): Génie civil: 1011 S

U. de Technologie de Troyes: et 28e section, Génie mécanique, mécanique expérimentale: 0061

Institut national des sciences appliquées de Rennes : 0151

U. Rennes-I: 0605 S

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes): et 62e section, Génie civil, équipements du bâtiment, transferts: 0128

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest): Mécanique des matériaux: 0042

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest) : Mécanique des matériaux : 1060

U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): Génie civil: 0224

Institut national des sciences appliquées de Rouen : Calcul des structures, génie logiciel, outils informatiques en mécanique, modélisation physique des systèmes mécaniques complexes : 0110

Institut national des sciences appliquées de Rouen : Mécanique et vibration des structures avancées et des solides, aspects principalement expérimentaux et éventuellement numériques: 0114

U. de Mulhouse: 0014 S

U. Strasbourg-I: Mécanique expérimentale: 1105

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch): Structures: 0229

École nationale d'ingénieurs de Tarbes: et 61e section, Mécanique, productique, conception de produits et de systèmes industriels :0061

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : Matériaux et structures: 0796

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy) : Mantes la Jolie, Conception mécanique: 0467

U. de Cergy-Pontoise: Physico-chimie et durabilité des bétons: 0044

U. d'Évry-Val d'Essonne : Dynamique des structures : 0406

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Évry, Productique: 0197

61^e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. Aix-Marseille-III: Automatique linéaire, continue, échantillonnée; traitement du signal: 0903

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie d'Amiens): Robotique mobile, micro-processeurs : 0116

École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon: Génie informatique : 0843

U. de Pau (institut universitaire de technologie de Pau): Mont-de-Marsan, Réseaux et télécommunications : 0662

U. de Caen: Automatique: 0102 S

U. de Caen: École d'ingénieurs de Cherbourg: 1293

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Informatique industrielle : 1070

Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand : et 60e section, Automatique et contrôle : 0037

U. Paris VIII (institut universitaire de technologie de Montreuil): 0920

U. Paris-XIII: Institut Galilée, 1er octobre 2000, Traitement et transport de l'information:

0170 S

École normale supérieure de Cachan: et 63e section, Modélisation, traitement du signal : 0003

U. de Dijon (institut universitaire de technologie du Creusot): et 63e section, Traitement d'images et vision artificielle: 0719

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Informatique industrielle, réseaux locaux industriels, supervision: 1657

U. de Limoges: et 60e section, École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, Mécatronique :conception, modélisation et tests des systèmes : 0821

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er novembre 2000, Automatique discrète, systèmes de production, sûreté et sécurité des systèmes: 0377 S

U. Lyon-I: Automatique des procédés continus, modélisation, observation: 0435 S

U. Lyon-II (institut universitaire de technologie de Bron): Gestion industrielle: 0773

U. de Saint-Étienne: Traitement d'images: 0526

U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Etienne): et 63e section, Image, électronique, automatique, traitement du signal: 0407 S

U. Montpellier-II: Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, 1er octobre 2000: 0166 S

U. Nancy-I (école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy): Automatique : analyse et commande des systèmes, contrôle intelligent: 0198 S

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Longwy): 1310

Institut national polytechnique de Nancy: École nationale supérieure en génie des systèmes industriels, Ingénierie, modélisation d'entreprise : 0364

U. de Nice: et 34e section, Traitement du signal : 0076 S

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges): Génie informatique, automatique et trait: 0080

U. de Reims: Charleville-Mézières, Classification floue, diagnostic et supervision: 0866

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes): Traitement du signal biomédical, processeurs spécialisés, électronique numérique et analogique: 0320

U. de Bretagne Sud: Lorient: 0307

U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre): 0045

U. de Mulhouse: 0477

U. Strasbourg-I: Génie industriel :0273

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : et 27e section, Modélisation et ingénierie réseaux: 0326 S

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray): Traitement numérique du signal, radiocommunication: 0158

U. Paris-XI: Génie informatique, réseaux, télécommunications : 0289 S

U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Cachan): et 63e section: 0159

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy) : Vélizy, Informatique temps réel :0393

U. d'Évry-Val d'Essonne: Réseaux, productive:0407

62° section : Énergétique, génie des procédés

U. de technologie de Compiègne: 0102

U. des Antilles-Guyane: 0056 S

U. de Pau (institut universitaire de technologie de Pau): 0603

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen): 1390

École normale supérieure de Cachan: Génie des procédés: 0268

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): 0551 S

Institut national polytechnique de Grenoble: Génie des procédés:transformation des papiers, cartons, enduction, adhésion: 0419

U. Lille-I : 1er novembre 2000, Plasmas froids :spectroscopie, réactivité et modélisation : 0274 S

U. Lille-I: et 64e section, Institut agro-alimentaire de Lille, Génie des procédés agro-alimen-

taires et biotechnologies: 0810

U. d'Artois: Béthune, Thermique, modélisation : 0246

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix: Génie des procédés textiles : 0013

U. de Valenciennes: École nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique énergétique, Transferts thermiques, confort aérolique et thermique : 0578

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B): Thermique, matériaux, thermodynamique: 1384 S

U. de Perpignan: Génie des procédés: 0117 S
 Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure des mines de Nancy): et 33e section, Énergétique et métallurgie: 0029 S

U. d'Orléans: École supérieure de l'énergie et des matériaux, Énergétique: 0562

École nationale supérieure d'arts et métiers: et 60e section, Bordeaux, Transferts thermiques: 0115

École nationale supérieure d'arts et métiers: Angers, Traitement de surfaces et mise en forme des matériaux: 0381 S

U. de La Rochelle (institut universitaire de technologie de La Rochelle): 0086 S

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient): 1er octobre 2000, Génie des procédés, milieux denses et matériaux: 0141 S

U. de La Réunion: Énergétique, génie industriel agro-alimentaire: 0334

Institut national des sciences appliquées de Rouen : Génie des procédés et réactions chimiques, maîtrise des risques, sécurité des procédés : 0055 S

U. de Rouen: et 28e section, Études des écoulements réactifs, techniques d'inversions, optique, modélisation physique: 0107

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'ingénieurs de génie chimique): Dynamique des procédés: 0323

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : Mécanique des fluides : 0154 S

63° section : Électronique, optronique et systèmes

U. Aix-Marseille-III (institut universitaire de technologie de Marseille): Électronique générale, mesures électriques: 0580 S

École nationale supérieure de physique de Marseille : Couches minces optiques: 0293

U. de technologie de Belfort Montbéliard: Génie électrique, électronique de puissance: 0131

U. de Besançon: Microsystèmes pour la biologie et la biochimie: 1119 S

U. de Pau: Plasmas froids réactifs, application à la dépollution des gaz: 0370

U. Bordeaux-I: 0215

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Electricité générale, électrotechnique : 0397 S

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie deilletaneuse): Électronique, électrotechnique et automatique: 0865

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): Génie électrique, électronique, électrotechnique : 0545 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A): Télécommunications: 1390

Institut national polytechnique de Grenoble : École nationale supérieure des ingénieurs électriciens, Contrôle des réseaux d'énergie électrique et de leurs composants : 0404

École centrale de Lille: Génie électrique: 0090

U. Lille-I: 1er novembre 2000, Électronique: 0025 S

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Capteurs, biocapteurs, traitement du signal : 0345 S

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : Traitement numérique du signal, transmissions numériques: 1373

U. d'Artois: Béthune, Génie électrique: 0112

U. de Limoges: Composants et circuits microondes pour les systèmes associés aux technologies de l'information et de la communication, technologies de l'information et de la communication : 0832

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): Réseaux, langage C: 0108 S

U. de Limoges (institut universitaire de techno-

- logie de Limoges): Brive: 0171 S
Institut national des sciences appliquées de Lyon : Composants microélectroniques et silicium : 0542
U. Lyon-I: Machines et systèmes électrotechniques : 1606 S
U. de Saint-Étienne: et 30e section, Optoélectronique, modélisation électromagnétique et optique : 0229
U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Etienne): 0414 S
U. de Metz: 1er octobre 2000, Microélectronique-télécom : 0020 S
U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz): 0042
U. Nancy-I: Vandoeuvre, École supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy, Électronique générale et informatique industrielle, projets industriels, capteurs et instrumentation : 1318
Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'électricité et de mécanique): Électrotechnique, électronique de puissance : 0176 S
U. de Nantes: Conversion photovoltaïque : 0018 S
U. de Nantes (école polytechnique de l'U. de Nantes) : Commande des machines électriques : 1819
U. de Nantes (école polytechnique de l'U. de Nantes) : Télécommunications:matériel et logiciel : 1824
U. de Nice: Microélectronique: 1356
U. d'Orléans: École supérieure des procédés électroniques et optiques: 0337
U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes): Robotique: 0701
U. Rennes-I : Technologie microélectronique :0253 S
U. de Brest: Télécommunications et réseaux: 0018 S
U. de La Réunion: 0097 S
Institut national des sciences appliquées de Rouen : et 61e section, Systèmes industriels de vision, capteurs et systèmes d'information:0139
U. Strasbourg-I: Électronique: 0077
U. Strasbourg-I: Microélectronique: 0139
U. Toulouse-III: Microélectronique et télécommunications : 0917 S
Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : Systèmes et microsystèmes électroniques, électronique générale, industrialisation : 0019 S
Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique): Commande des actionneurs électriques et des convertisseurs statiques: 0322
U. de Cergy-Pontoise (institut universitaire de technologie de Cergy-Pontoise): et 61e section, Neuville : 0212
U. Paris-XI: Compatibilité des systèmes électromagnétiques : 0139 S
64° section : Biochimie et biologie moléculaire
U. de Besançon: et 65e section: 0978
U. Bordeaux-II: Biochimie des systèmes cellulaires intégrés: 0639 S
U. de Caen: Biochimie des fonctions gonadiques : 0329 S
U. de Dijon (école nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon): et 32e section, Biochimie: 0284 S
U. Grenoble-I : Génétique moléculaire des plantes : 0521 S
U. Lille-I: Biochimie structurale et métabolique, glycobiologie: 0023
U. de Limoges: Biochimie, biologie moléculaire : 0399 S
École normale supérieure de Lyon: Interface biologie-physique-chimie : 0095 S
U. Montpellier-II: Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, Biochimie, arômes: 0090
U. Nancy-I: Biologie moléculaire: 0063
U. d'Angers: 1er novembre 2000, Biochimie: 0476 S
U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers): 0291
U. Paris-VI: Biochimie cellulaire: 2952
U. Paris-VII: et 65e section, Génomique fonc-

tionnelle : 1568

U. de La Rochelle: Protéases en réacteur enzymatique : 0346

U. Rennes-I: Biochimie: 0120

U. de Brest: et 67e section: 0521

U. de Bretagne Sud: Vannes, Biotechnologie marine, biofilm bactérien :0309

U. Strasbourg-I: École supérieure de biotechnologie de Strasbourg, biologie structurale: 0325

U. Paris-XI: Biochimie de la signalisation cellulaire : 0075 S

U. Paris-XI : Membranes biologiques : bio-énergétique, biophysique, biochimie: 0137 S

U. Paris-XI: et 65e section, Génomique structurale : 0808

65^e section : Biologie cellulaire

U. Aix-Marseille-II: et 61e section, Marseille, Bio informatique: 0108

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Oncogénétique cellulaire et moléculaire: 0300 S

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Immunologie moléculaire : 1345

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière): Aurillac, Biologie, informatique : 1100

U. de Corte: et 67e section, Biologie évolutive, génétique des populations: 0190

U. Grenoble-I: 1er octobre 2000, Signalisation et adhérence cellulaires: 0516 S

U. Lille-I: et 68e section, Génétique moléculaire des eucaryotes: 0871

U. de Metz: Microbiologie et environnement: 0529

U. d'Angers: Biologie, microbiologie: 0486

U. d'Orléans: Immunologie génétique: 0329

U. Paris-V: Sciences biologiques, physiopathologie des tissus non minéralisés: 2113

U. Paris-VI: Modélisation macromoléculaire: 3257

U. Paris-VII: et 66e section, Biologie des interactions cellulaires: 0009

U. Rennes-I: Génétique du développement: 1572

U. de Rouen: 1er octobre 2000, Microbiologie, microbiologie de l'environnement: 0644 S

U. Strasbourg-I: et 64e section, Bioproduction, biotechnologie : 1075

U. Paris-XI: Microbiologie moléculaire: 2108

U. d'Évry-Val d'Essonne: et 27e section, Analyse informatique des génomes: 0392

66^e section : Physiologie

U. d'Avignon: Physiologie végétale: 0290

U. de Besançon: et 67e section, Écophysiologie végétale: 0197

U. Bordeaux-I: Écophysiologie aquatique : 0509 S

U. de Caen: Physiologie et biochimie végétales : 0275 S

U. de Caen: Électrophysiologie:ischémie cardiaque : 1393

U. Clermont-Ferrand-II: et 68e section, Biologie et physiologie végétales, recherche de la biodiversité microbienne chez les écotypes : 0932 S

U. de Dijon: Génétique cellulaire végétale: 0037

U. de Dijon: Biologie du développement des plantes : 0242 S

U. d'Artois: Lens, Physiologie végétale: 0405

U. du Littoral: 0204

U. Montpellier-II: Génomique fonctionnelle végétale : 0072

U. Nancy-I: et 67e section, Biologie végétale et écologie : 0180 S

U. de Nice: Physiologie végétale: 0219

U. de Nice: Physiologie animale: 0224 S

U. de Nice: Endocrinologie, physiologie des régulations : 0408 S

U. Paris-VI: Physiologie des grandes fonctions : 0153 S

U. de Poitiers: 1er novembre 2000, Physiologie, imagerie cellulaire: 0928 S

U. de Poitiers: Électrophysiologie, communications intercellulaires, transferts ioniques membranaires : 1601

U. de Reims: Physiologie végétale: 0080 S

U. de Brest: 0117 S

U. Paris-XI: et 64e section, 1er octobre 2000, Physiologie cellulaire: 0057 S

U. Paris-XI: Organogenèse moléculaire des plantes : 0190 S

U. d'Évry-Val d'Essonne: Biologie et physiologie végétale: 0405

67^e section : Biologie des populations et écologie

U. Aix-Marseille-III: 1er octobre 2000, Biostatistiques, modélisation écologique: 0280 S

U. d'Amiens: et 68^e section, 1er octobre 2000, Physiologie des interactions hôtes-parasites: 0012 S

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Biologie des populations: 0396

U. de Caen: Biologie des populations, espèces marines exploitées: 0742

U. Clermont-Ferrand-II: Biologie des populations et écologie des écosystèmes aquatiques: 0592 S

U. de Corte (institut universitaire de technologie de Corte): Biologie, écologie: 0201

U. Lyon-I: et 68^e section, 1er octobre 2000, Phylogénie moléculaire et ressources génétiques végétales: 0158 S

U. Lyon-I: Processus microbiens impliqués dans le fonctionnement des sols: 0168 S

U. Lyon-I: 1er novembre 2000, Adaptation des bactéries aux milieux anthropisés: 1857 S

U. Montpellier-I: Sécurité environnementale et stratégie industrielle: 0979

U. du Mans: Biologie et génétique évolutive ou écophysiologie : 0035

U. de Nice: et 68^e section, Biologie des populations : 0651 S

U. Paris-VII: Génétique des populations humaines : 0067 S

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest): Impact des facteurs environnementaux sur la cellule et l'organisme: 1061

U. Strasbourg-I: et 68^e section, Botanique, biologie et écologie végétale: 0555 S

U. Toulouse-III: Ecologie des systèmes aquatiques : 0330 S

U. Toulouse-III: Evolution des écosystèmes terrestres et données spatiales: 0338 S

U. Toulouse-III: Transferts hydriques dans les couverts végétaux: 0348 S

U. Paris-XI: et 68^e section, Biologie et écologie animales : 0083

68^e section : Biologie des organismes

U. Aix-Marseille-I: Biodiversité animale: 0494

U. Bordeaux-I: 1er octobre 2000, Reproduction et développement des poissons: 0290 S

U. de Caen: Biologie et biotechnologies marines : 0266 S

U. de Dijon: Institut universitaire de la vigne et du vin, Sciences de la vigne: 1255

U. Nancy-I: Biologie des organismes et de la reproduction : 0820

Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires): Biochimie et chimie agroalimentaire : 0022

U. d'Orléans: Biologie animale, entomologie: 0396 S

69^e section : Neurosciences

U. Bordeaux-I: Neurosciences cognitives : 0257

U. de Dijon: Neuropsychologie (filiales de psychologie) : 0133

U. Grenoble-I: et 64^e section, Biophysique: 1380

U. Montpellier-II: 0848

U. Nancy-I: Orientation et information sur les études : 1283 S

U. de Nice: Neurochimie: 0393

U. Paris-VII : Neurobiologie fonctionnelle: 1484 S

U. Toulouse-III: Éthologie: 1269 S

70^e section : Sciences de l'éducation

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aix-Marseille: Didactique de la technologie: 0163

U. d'Amiens: Psychologie: 1157

U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort): 1385

U. de Pau: Formation continue, formation des adultes : 0407

Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine : et 16^e section, et 69^e section, Bordeaux, Processus des apprentissages: 0121 S

U. Bordeaux-III (institut universitaire de technologie B): Animation socio-culturelle: 0074

Institut universitaire de formation des maîtres de Clermont-Ferrand: et 9e section, Clermont-Ferrand, Préparation aux concours, formation professionnelle et continue: 0002

U. Paris-VIII: 0566 S

U. Paris-XIII: Insertion et travail social, ressources éducatives et professionnalisation: 1110

École normale supérieure de Cachan: Didactique de la technologie: 0214

U. Lille-III: Psychologie de l'éducation: 0598

U. Lyon-II: Évaluation et méthodologie de la recherche : 0910

U. Montpellier-II: Didactique des sciences: 0803 S

U. Nancy-II: 1er octobre 2000: 0415 S

U. Nancy-II: et 22e section, Approches socio-historiques de l'éducation et de la formation: 0759

Institut universitaire de formation des maîtres d'Orléans-Tours : Orléans, Didactique de la technologie : 0008

Institut universitaire de formation des maîtres de Paris: et 28e section, et 29e à 41e section et 64e à 68e section, Formation initiale et continue des enseignants du premier degré: 0003

Institut universitaire de formation des maîtres de Reims: et 22e section, Histoire et gestion de l'éducation : 0122

U. de La Réunion: 0323

U. de Mulhouse: Sociologie de l'éducation: 0476

71^e section : Sciences de l'information et de la communication

U. d'Avignon: Théories de l'information et de la communication: 0182

U. Aix-Marseille-I: Aix et Marseille: 1417

Institut universitaire de formation des maîtres de Caen: et 27e section, Intégration des nouvelles technologies: 0091

U. Paris-VIII: Communication et territoires: 0198

U. de Dijon: Muséologie, patrimoine, communication culturelle: 1136

U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon): Théorie de la communication, nouvelles technologies de l'information et de la

communication : 1323

U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): Sciences de l'information: 0384

U. Lille-III: Analyse du discours des médias, communication écrite: 0795

U. de Metz: Communication, image et territoire : 0589

U. d'Angers: Communication interculturelle, nouvelles technologies: 1189

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Châteauroux): 0892

U. Paris-I: Information, documentation: 0678

U. Paris-IV: 1er octobre 2000, Epistémologie de la communication: 0798 S

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims): 1267

U. Toulouse-II: Sciences de l'information et de la communication "médias et communication" : 0892

U. Paris-X: Ville d'Avray, Enseignement des métiers du livre: 1471

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt : 0481

72^e section : Épistémologie, histoire des sciences et des techniques

U. Lille-I: Histoire des sciences, épistémologie de la physique: 0135 S

U. de Technologie de Troyes: Épistémologie et histoire des techniques: 0063

U. Strasbourg-I: 0908

73^e section : Cultures et langues régionales

U. Bordeaux-III: Langue et littérature basques: 0600

74^e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Sciences humaines : 0240

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe, Biologie : 0312

Institut universitaire de formation des maîtres de Besançon: Enseignement et didactique des activités physiques et sportives: 0090

U. de Besançon: Sciences biologiques et com-

pétences en activités physiques et sportives: 1266

U. Bordeaux-II: et 69e section, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, neurosciences, comportements et activités physiques et sportives: 0981

U. de Caen: Management du sport: 1175

U. de Caen: Sciences humaines:filière éducation et motricité: 1283

U. Grenoble-I: Sciences sociales et organisation du sport: 1198 S

U. Lille-II: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, bioénergétique: 0874 S

U. d'Artois: Lens, Liévin, Bio-mécanique: 0412

U. de Limoges: 0813

U. Lyon-I: et 66e section, Sciences de la vie et de la santé appliquées aux activités physiques et sportives: 0192

U. Montpellier-I: Sciences et techniques des

activités physiques et sportives, sciences de l'homme et de la société: 0813

U. Montpellier-I: Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines et comportement moteur: 0937

U. de Nice: Sciences de la vie: 1187 S

U. de Toulon: 0427

U. d'Orléans: 0898

U. Paris-V: Contrôle moteur, muscle ou société et activité physique, motricité ou sport: 2092

U. de Brest: Sciences de la vie: 0089 S

U. de Brest: Sciences humaines: 1063

U. de Rouen: Sociologie du sport: 1266

U. Toulouse-III: Apprentissage et développement sensori-moteur: 1394 S

U. Paris-X: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: 1239

U. Paris-X: Contrôle moteur et activités physiques et sportives: 1352

U. Paris-X: Psychologie et sport: 1440

Annexe C

EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

(année 2000 - décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié)

CURRICULUM VITAE

Mutation ⁽¹⁾ : - avec changement de discipline
- sans changement de discipline:

Détachement ⁽¹⁾

Recrutement ⁽¹⁾ article 46-1° article 46-2°
 article 46-3° article 46-4°

Académie :

Établissement :

Section CNU:

Profil :

Emploi n° ⁽²⁾ :

Publié au Journal officiel du

Nom patronymique:

Nom marital:

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Nationalité :

Situation de famille:

Adresse personnelle:

Numéro de téléphone:

Fonctions :

Établissement actuel:

Titres universitaires français (préciser pour la thèse: le titre, la date, le lieu de soutenance et le directeur de thèse et le jury):

Diplômes - Qualifications - Titres:

Travaux - Ouvrages - Articles - Réalisations:

(Numérotter les documents devant figurer dans le dossier des rapporteurs)

Le candidat développera à la suite son curriculum vitae et précisera notamment ses activités en matière:

- d'enseignement;
- de recherche;
- d'administration et autres responsabilités collectives.

Fait à le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N°84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2000)

NOR : MENP0000525A

RLR : 711-1

A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000

MEN - DPE E4 - DES B7

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod. not. art. 46, 48, 49, 49-1 et 49-3; D. n° 92-70 du 16-1-1992 mod. not. art.14; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts au recrutement en application du 3° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 2 - Ces concours sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier 2000, dix années de service dans l'enseignement supérieur, ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.

Les candidats doivent, en outre, être titulaires, à la date de clôture des inscriptions, d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'État.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte:

- 1°) Une déclaration de candidature, annexe B(1);
- 2°) Une copie d'une pièce d'identité avec photographie;
- 3°) Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 2 ci-dessus;
- 4°) Un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des maîtres de conférences régi par le décret du 6 juin 1984 susvisé et la durée de service effectué dans l'enseignement supérieur ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique;
- 5°) Trois enveloppes à l'adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur;
- 6°) Pour les rapporteurs de la commission de spécialistes, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce:
 - un exemplaire du curriculum vitae, annexe C(1);
 - les travaux, ouvrages, articles et réali-



sations mentionnés en annexe C;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent, indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Le nom et l'adresse du candidat doivent être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, caractéristiques).

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) au plus tard le 14 avril 2000 à minuit (le cachet apposé par les services de la poste faisant foi).

Aucun document, y compris thèse et travaux, n'est accepté après la clôture des inscriptions.

Article 5 - À l'issue de l'examen des candidatures par les instances des établissements selon la procédure prévue aux articles 49 ou 49-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé, le chef d'établissement transmet au ministre les listes de candidats proposés.

Le ministre transmet ces propositions aux sections compétentes du Conseil national des universités.

Article 6 - Le bureau de la section compétente du Conseil national des universités désigne deux rapporteurs dont les noms et les adresses sont communiqués aux candidats par l'administration centrale à l'adresse figurant sur la déclaration de candidature annexe B. Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier.

Les candidats font parvenir leurs dossiers, constitués dans les conditions fixées à l'article 7, aux rapporteurs dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci par l'administration centrale.

Article 7 - Chacun des dossiers destinés aux deux rapporteurs de la section compétente du

Conseil national des universités comporte les documents suivants, à l'exclusion de toute autre pièce :

1°) un exemplaire du curriculum vitae complété par un exposé du candidat, qui précise notamment ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives (annexe C);

2°) dans la limite de cinq documents, un exemplaire des travaux, ouvrages et articles mentionnés dans l'annexe C;

3°) une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut une attestation du chef d'établissement indiquant que ce rapport n'est pas disponible.

4°) le cas échéant, la demande de dispense de l'habilitation à diriger des recherches prévue à l'article 2 ci-dessus.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

Article 8 - Après s'être, le cas échéant, prononcée sur les demandes de dispense de l'habilitation à diriger des recherches présentées en application de l'article 2 ci-dessus, la section du Conseil national des universités examine les titres et travaux des candidats. Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le bureau pour chaque candidat, elle établit la liste des candidats auxquels elle donne un avis favorable.

Article 9 - Pour chaque emploi offert au concours, la nomination s'effectue dans l'ordre de la liste de classement des candidats proposés par l'établissement qui ont recueilli un avis favorable de la section compétente du Conseil national des universités.

Article 10 - Le directeur des personnels enseignants et les présidents ou directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

*(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature)
et C (curriculum vitae) figurent en annexe de l'arrêté de
vacance d'emplois de l'article 46-1 publié dans ce même
Bulletin officiel pages 33 et 34*

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS VACANTS OU
SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE, OUVERTS
AU RECRUTEMENT EN APPLICATION
DU 3^e DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET
N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1^e section : Droit privé et sciences cri-
minelles

U. d'Avignon: 0261

U. d'Amiens: 0797

U. de Pau: 0362

U. Lille-II (institut universitaire de technologie
C): 0964

U. d'Artois: Douai, Droit privé: 0438

U. Lyon-II: 0920

U. du Mans: Droit civil: 0261

U. du Havre: 0185

U. de Rouen: Droit de l'activité professionnel-
le: 1072

U. de Mulhouse (institut universitaire de tech-
nologie de Colmar): 0144

2^e section : Droit public

U. d'Amiens: 0688

U. Clermont-Ferrand-I: 1200

U. de Corte: 0101

U. d'Artois: Douai: 0250

U. du Littoral: 0324

U. de Perpignan: 0228

U. de Reims: 0853

U. de Brest: Institut de préparation à l'adminis-
tration générale: 0023

U. de Bretagne Sud: Vannes: 0348

U. Strasbourg-III: Droit fiscal: 0029

U. Toulouse-I: 0034

3^e section : Histoire du droit et des
institutions

U. des Antilles-Guyane: Martinique: 0416

U. Toulouse-I: 0147

4^e section : Science politique

U. Lyon-III: 0451

U. de Perpignan: 0324

5^e section : Sciences économiques

U. Bordeaux-IV: 0295

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de
technologie d'Aubière): Economie générale et
économie du développement: 1016

U. de Marne-la-Vallée: Économie des ser-
vices: 0332

U. de Nice: 1304

U. Paris-IX: Économie et politiques sociales:
0001 S

U. Rennes-I: Institut universitaire de technolo-
gie de Rennes, économie industrielle: 0148

U. Strasbourg-I: 0943

Institut d'études politiques de Toulouse : 0004

6^e section : Sciences de gestion

Institut d'études politiques d'Aix-en-Proven-
ce : Management public: 0011

U. des Antilles-Guyane: Martinique, Politique
générale et financière de l'entreprise, gestion
des ressources humaines: 0075

U. de Caen: 0929

U. de Chambéry : Annecy, Management de
projets, orientation finance: 0102

U. Nancy-II: 0696

U. de Nice (institut universitaire de technologie
de Nice): Gestion des ressources humaines et
psychosociologie des organisations: 1116

U. Toulouse-II: Marketing des services hôte-
liers et touristiques: 0883

U. Toulouse-III (institut universitaire de tech-
nologie A): 1349

7^e section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

U. Lyon-II: Linguistique française: 0325

14^e section : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

U. Paris-III: Italien: 0554

18^e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. Clermont-Ferrand-II: Musique: 0337 S

22^e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Histoire de l'environnement, histoire économique et sociale contemporaine: 0508

26^e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

U. Paris-I: 1er octobre 2000: 0947 S

27^e section : Informatique

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des mines de Nancy): 0363

U. de La Rochelle (institut universitaire de technologie de La Rochelle): 0071

U. Toulouse-I: 0511

U. Toulouse-III: 1er octobre 2000: 0422 S

28^e section : Milieux denses et matériaux

U. Bordeaux-I: 0117 S

U. Grenoble-I: et 29^e section, et 37^e section, 1er novembre 2000: 0216 S

U. Paris-VI: et 30^e section: 0054

U. de Rouen: Évreux, Matériaux, caractérisation : 0825 S

29^e section : Constituants élémentaires

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Physique ex-

périmentale des particules: 0109

U. Strasbourg-I: et 63^e section: 1455

31^e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Strasbourg-I: et 32^e section: 1174

32^e section : Chimie organique, minérale, industrielle

U. de Corte: Substances naturelles: 0040

U. Paris-VII: Chimie analytique pour l'environnement atmosphérique: 2080 S

Institut national des sciences appliquées de Rouen : 1er janvier 2001, Electrosynthèse organique : 0079 S

33^e section : Chimie des matériaux

U. Bordeaux-I: Chimie solide et sciences des matériaux : 0128 S

34^e section : Astronomie, astrophysique

U. Paris-VI: 0107 S

35^e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. Toulouse-III: 0691 S

39^e section : Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

U. Toulouse-III: 0172 S

60^e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes): Modélisation en mécanique : 0253

61^e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes): Informatique, temps réel: 0579

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : Automatique: 0041 S

U. Toulouse-III (institut universitaire de tech-

nologie A): 1463 S

Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes): 2144

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique): et 63e section, Conception assistée par ordinateur, électronique: 0049 S

62^e section : Énergétique, génie des procédés

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): 1821

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A): 0474

63^e section : Électronique, optronique et systèmes

École centrale de Lyon: Haute tension, matériaux diélectriques: 0156

U. Toulouse-III: 0904 S

64^e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Paris-VI: Biochimie: 0130 S

U. Rennes-I: Biochimie: 1073 S

65^e section : Biologie cellulaire

U. de Nantes: et 67e section, 1er octobre 2000, Biologie cellulaire, biologie des populations: 0277 S

U. Rennes-I: 0300

U. Toulouse-III: 1er janvier 2001: 0688 S

67^e section : Biologie des populations et écologie

U. Lyon-I: Biologie évolutive génomique : 0874

U. Toulouse-III: et 68e section, 1er octobre 2000 : 0320 S

U. Toulouse-III: Biologie animale: 1951 S

68^e section : Biologie des organismes

U. Rennes-I: 0262 S

Institut national polytechnique de Toulouse (école nationale supérieure agronomique de Toulouse) : 1er octobre 2000, Sciences agronomiques : 0177 S

69^e section : Neurosciences

U. Toulouse-III: 1er octobre 2000: 0179 S

74^e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

U. Montpellier-I: Sciences et techniques des activités physiques et sportives: motricité humaine : 0976

Institut universitaire de formation des maîtres de La Réunion: Saint-Denis et Le Tampon, Préparation au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et sportive: 0085

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 4° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N°84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2000)

NOR : MENP0000526A

RLR : 711-1

A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000

MEN - DPE E4 - DES B7

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod.; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de professeurs des universités figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement en application du 4° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 2 - Les candidats, qu'ils soient ou non de nationalité française, doivent relever de l'une des catégories suivantes:

- a) candidats, comptant, au 1er janvier 2000, au moins six années d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précèdent; ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans des établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre 1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions;
- b) enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier 2000 ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an au 1er janvier 2000;
- c) au maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France;

Article 3 - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités ou bénéficier d'une dispense prévue à l'article 10 du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 4 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

- 1°) une déclaration de candidature établie sur le modèle de l'annexe B (1);
- 2°) un exemplaire du curriculum vitae, annexe C (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités;
- 3°) une copie d'une pièce d'identité avec photographie;
- 4°) une pièce permettant d'établir que le candidat appartient à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'il remplit les conditions d'ancienneté requises;
- 5°) une attestation précisant:
 - a) soit que le candidat a été inscrit sur la

liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998 ou en 1999 ou en 2000 ;

b) soit que le candidat a vu sa qualification aux fonctions de professeur des universités reconnue par le Conseil national des universités en 1996 ou 1997 ;

c) soit que le candidat a été inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1995 ;

6°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;

7°) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

- un exemplaire du curriculum vitae, annexe C, comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 5 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 14 avril 2000 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

Pour les seuls candidats qualifiés en 2000 par le Conseil national des universités, l'attestation de qualification pourra être produite jusqu'à la première réunion des commissions de spécialistes.

Article 6 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions, à l'exception de l'attestation de qualification pour les seuls candidats qualifiés en 2000.

Article 7 - Les résultats des concours de recrutement de professeurs des universités ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au **7 juin 2000** sur un centre

serveur accessible par voie télématique.

Article 8 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, **au plus tard le 28 juin 2000** par voie télématique, ou à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

Article 9 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération. Cet accès est ouvert du 21 juin au 28 juin 2000 inclus.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé classe selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue à l'article 8.

Article 10 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation en indiquant :

- leur nom patronymique et leur prénom ;
- le cas échéant, leur nom marital ;
- leur date de naissance ;
- leur adresse personnelle ;
- pour chaque emploi : l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi, (professeur des universités) la discipline, le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours ;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur

qualification.

Ce document doit être daté et signé.

Article 11 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été reçu dans le délai prévu à l'article 8 ci-dessus.

Article 12 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié avec son annexe, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants

Pierre-Yves DUWOYE

(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum-vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de l'article 46-1° publié dans ce même Bulletin officiel pages 33 et 34.

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS VACANTS OU
SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE, OUVERTS
AU RECRUTEMENT EN APPLICATION
DU 4° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET
N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1ÈRE CLASSE

1^{er} section : Droit privé et sciences
criminelles

U. Lille-II: Droit comparé: 0859

5^{er} section : Sciences économiques

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Théorie éco-
nomique et systèmes complexes: 1702

U. de Tours: 1153

6^{er} section : Sciences de gestion

Institut national polytechnique de Nancy (éco-
le nationale supérieure des mines de Nancy):
Ingénierie et gestion des connaissances dans les
entreprises : 0325

19^{er} section : Sociologie, démographie

U. de Nantes: 1er octobre 2000, Sociologie des
risques technologiques: 1585

29^{er} section : Constituants élémen-
taires

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Théorie des
champs et gravitation: 1441

30^{er} section : Milieux dilués et optique

U. Aix-Marseille-I : Optique électromagné-
tique diffractive et guidée, linéaire et non-li-
néaire, théorie et expérience: 1412

U. Bordeaux-I: 0196

32^{er} section : Chimie organique, miné-
rale, industrielle

U. Paris-VI: Synthèse organique: 0312

33^{er} section : Chimie des matériaux

U. d'Angers: Chimie analytique: micropol-
luants organiques: 0678

60^{er} section : Mécanique, génie méca-
nique, génie civil

Institut national des sciences appliquées de
Lyon : Acoustique: perception, qualité sonore,
bruit des transports: 0407

61^{er} section : Génie informatique, au-
tomatique et traitement du signal

U. Aix-Marseille-II: Marseille, Systèmes d'in-
formation, traitement de connaissances: 1606

63^{er} section : Électronique, optronique
et systèmes

Institut national des sciences appliquées de
Lyon : Modélisation et simulation de compo-
sants microélectroniques pour circuits pour té-

lécommunications : 0527

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): 1er octobre 2000, Matériaux, technologie et composants: 1823

65° section : Biologie cellulaire

U. Bordeaux-I: 1er octobre, Biologie cellulaire : 0272 S

41° section : Sciences biologiques

Conservatoire national des arts et métiers: Radioprotection : 0224 S

2ÈME CLASSE

5° section : Sciences économiques

U. Clermont-Ferrand-I: 0139

U. d'Évry-Val d'Essonne: 1er janvier 2001, Économie appliquée, politique économique: 0176

6° section : Sciences de gestion

U. Aix-Marseille-III: Management international des entreprises: 0904

U. d'Avignon: 0292

27° section : Informatique

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes): 1822

30° section : Milieux dilués et optique

U. Paris-XI: Transfert radiatif dans les plasmas : 2016

61° section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. de Toulon: Institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var, Systèmes complexes et robotique sous-marine: 0428.

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION ET AU DÉTACHEMENT DANS LES DISCIPLINES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION (ANNÉE 2000)

NOR : MENP0000527A

RLR : 711-1

A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000

MEN - DPE E4 - DES B7

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod. not. art. 51 et 58-1

Article 1 - Les emplois de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts à la mutation et au détachement .

TITRE I : MUTATION

Article 2 - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler ces emplois les professeurs des universités qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les professeurs des universités ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

1°) une demande de mutation, annexe B (1);
2°) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des professeurs visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effec-

tués en position d'activité dans l'établissement d'affectation ;

3°) le cas échéant, une attestation délivrée par le chef d'établissement justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au dernier alinéa de l'article 2 du présent arrêté;

4°) une notice individuelle curriculum vitae annexe C (1);

5°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés sur la notice individuelle; le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chacun d'entre eux, ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé;

6°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu ou, à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible;

7°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 14 avril 2000 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

TITRE II - DÉTACHEMENT

Article 6 - Les emplois offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

Article 7 - Sont admis à faire acte de candidature: 1°) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités;

2°) les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs

des universités de 2ème classe;

3°) les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au deuxième groupe du premier grade ou placés hors hiérarchie;

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

Article 8 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte:

1°) une demande de détachement, annexe B (1);

2°) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures;

3°) une notice individuelle curriculum vitae annexe C (1);

4°) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur;

5°) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés sur la notice individuelle; le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chacun d'entre eux, ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé;

6°) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Article 9 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 14 avril 2000 à minuit**, le cachet apposé par les services de la poste faisant foi.

Article 10 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés ou remis. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

Article 11 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié

avec son annexe, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

*(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candida-
ture) et C (curriculum-vitae) figurent en annexe de l'ar-
rêté de vacance d'emplois de l'article 46-1° publié dans
ce même Bulletin officiel pages 33 et 34.*

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS VACANTS OU
SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE OFFERTS À
LA MUTATION ET AU DÉTACHEMENT
DANS LES DISCIPLINES JURIDIQUES,
POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE
GESTION

S = emploi susceptible d'être vacant

1° section : Droit privé et sciences
criminelles

U. de Polynésie Française: 0014

U. Aix-Marseille-III: 0901

U. de Pau: 0010

U. Bordeaux-IV: 0078

U. Bordeaux-IV: 0228

U. Bordeaux-IV : Droit international, droit
comparé : 0374

U. de Caen: 0012

U. de Caen: 1355

U. Clermont-Ferrand-I: 0117

U. de Corte: et 2e section, Droit de l'environ-
nement : 0130

U. Paris-XII: Procédures: 1299

U. Paris-XIII: 1er octobre 2000: 0502

U. de Dijon: 0012

U. de Dijon: 1306

U. Grenoble-II: Droit du travail: 0025

U. Grenoble-II: 0612

U. Lille-II: 0990

U. d'Artois: Douai, Droit privé: 0085

U. de Limoges : Droit privé, petites et
moyennes entreprises: 0179

U. Lyon-III: Droit comparé: 0007 S

U. Lyon-III: Droit pénal: 0031

U. de Saint-Etienne: 0531

U. Montpellier-I: 0007

U. Montpellier-I: 0009

U. Montpellier-I: 0740

U. Montpellier-I: 0886 S

U. du Mans: Droit civil: 0204

U. du Mans: Droit des affaires, fiscal et des ac-
tivités financières: 0301

U. de Nantes: 1645

U. de Nantes: 1703

U. d'Angers: 0277

U. d'Angers: 0499

U. de Nice: 0034

U. de Nice: 0125

U. de Toulon: Draguignan: 0385

U. de Tours: 0810

Institut national des langues et civilisations
orientales : Droit japonais : 0663

U. Paris-I: 0567 S

U. Paris-I: Droit des affaires: 0605 S

U. Paris-I: 0707

U. Paris-I: Droit comparé: 1098

U. Paris-I: 1120

U. Paris-II: 0033

U. Paris-II: 0076

U. Paris-II: 0111

U. Paris-V: 1542

U. Paris-V: Droit des affaires: 1604

U. Paris-V: 2104

U. Paris-IX: Droit fiscal et comptable: 0022

U. de Poitiers: 0089

U. de Poitiers: 1406

U. de Poitiers: 1555

U. de Reims: Reims et Troyes: 0861

U. de Reims: 0882

U. Rennes-I: 0141

U. Rennes-I: Droit des affaires, droit civil: 1521

U. de Bretagne Sud: Vannes: 0007

U. de La Réunion: 0005 S

- U. de La Réunion: 0052
 U. de Mulhouse: 0173
 U. Strasbourg-III: 0006 S
 U. Strasbourg-III: 0021
 U. Strasbourg-III: 0025 S
 U. Strasbourg-III: 0383
 U. Toulouse-I: 0508
 U. Paris-X: Droit privé général: 0872
 U. Paris-X: Droit privé général: 1110
 U. Paris-XI: Droit des affaires: 0087
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:
 Guyancourt : 0476
 U. de Cergy-Pontoise: 1er octobre 2000, Droit
 civil, droit international privé: 0001
 U. de Cergy-Pontoise: 0004
 U. de Cergy-Pontoise: 0258
 U. d'Évry-Val d'Essonne: Droit privé: 0408

 2^e section : Droit public
 U. de Polynésie Française: 0007
 U. Aix-Marseille-III: 0040
 U. d'Avignon: 0291
 U. d'Amiens: 0001
 U. de Besançon: 1177
 U. de Pau: Bayonne: 0577
 U. Bordeaux-IV: 0293
 U. Clermont-Ferrand-I: 0127
 U. Paris-VIII: Droit de la santé: 0371
 U. Paris-VIII: Institut d'études européennes,
 Études européennes, droit européen, institu-
 tions et droits nationaux comparés: 0924
 U. Paris-XIII: 0071
 U. Paris-XIII: 0800
 U. Paris-XIII: 0903
 U. de Dijon: Finances publiques: 0016
 U. de Dijon: 0075 S
 U. de Dijon: 0083
 U. de Chambéry: 0021
 U. de Chambéry: 0432
 U. Grenoble-II: 0009
 U. Grenoble-II: 0508
 U. Lille-II: 0072
 U. Lille-II: 0988
 U. du Littoral: 0065 S
 U. de Limoges: 0036
 U. de Limoges: Droit public général: 0731
 Institut d'études politiques de Lyon: 0026

 U. Lyon-II: 0019
 U. Lyon-II: 0700
 U. Lyon-III: 0030
 U. Lyon-III: 0413
 U. Lyon-III: 0470
 U. de Saint-Etienne: 0529
 U. Montpellier-I: Droit communautaire: 0015
 U. Montpellier-I: Droit constitutionnel et droit
 international : 0971
 U. de Metz: 0464
 U. Nancy-II: 0007
 U. Nancy-II: 0444
 U. du Mans: 0279
 U. d'Angers: 0287
 U. d'Angers: 0624
 U. de Nice: 1335
 U. de Toulon: Droit comparé franco-italien: 0426
 U. d'Orléans: 0021 S
 U. d'Orléans: 1er décembre 2000: 0026
 U. d'Orléans: 0031
 U. de Tours: 1284
 Institut d'études politiques de Paris : Droit
 constitutionnel et institutions politiques :
 0088
 U. Paris-I: 0006 S
 U. Paris-I: Droit international public: 0084 S
 U. Paris-I: Droit public interne: 0832
 U. Paris-I : Droit comparé, études arabes :
 1122
 U. Paris-II: 0488
 U. Paris-II: 0489
 U. Paris-V: 1548
 U. de Poitiers: 0080 S
 U. de La Rochelle: 0143
 U. Rennes-I: 1er octobre 2000: 1230
 U. Rennes-I: 1248
 U. Rennes-I: 1494
 U. Rennes-II: 0397
 U. Rennes-II: 0435
 U. de Brest: 0065
 U. du Havre: 1er octobre 2000: 0119
 U. du Havre: 0187
 U. de Rouen: Droits fondamentaux: 0055
 U. de Mulhouse: 0367
 U. Strasbourg-III: 0314
 U. Toulouse-I: 0307 S
 U. Toulouse-I: 0489

U. Paris-X: 0841

U. Paris-X: 1467

U. de Cergy-Pontoise: 0139

U. d'Évry-Val d'Essonne: 0050

3^e section : Histoire du droit et des institutions

U. Aix-Marseille-III: Anthropologie juridique : 0897

U. d'Amiens: 0657

U. de Besançon: 0059

U. de Caen: 0001

U. de Caen: 0002

U. Grenoble-II: 0011

U. Lille-II: 0001

U. Lyon-III: 0011

U. Montpellier-I: 0973

U. Montpellier-I: Histoire du droit: 0978

U. Nancy-II: 0049

U. de Nantes: 0062 S

U. d'Angers: 0342

U. de Nice: 0033

U. de Nice: 0129

U. de Toulon: 0408

U. Paris-I: 0976

U. Paris-IV: Histoire des institutions médiévales : 0489

U. de Reims: 0002

U. Rennes-I: Histoire du droit: 0158

U. de Rouen: Droit public, droit privé, droit canonique, Moyen Age, ancien régime: 0047

U. Strasbourg-III: 0018

U. Paris-X: 1112

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines: Guyancourt : 0147

4^e section : Science politique

U. d'Amiens: 0037

U. des Antilles-Guyane: Guadeloupe: 0157

Institut d'études politiques de Bordeaux: Sociologie politique de l'Afrique et des pays du Sud : 0026 S

Institut d'études politiques de Grenoble: 0004 S

U. de Nice: 1233

Institut d'études politiques de Paris: Relations internationales : 0007

U. Paris-II: 0490

5^e section : Sciences économiques

U. Aix-Marseille-III: Économie générale et économétrie : 0882

U. Aix-Marseille-II: Aix-en-Provence, Modélisation macroéconomique appliquée au développement : 1704

U. Bordeaux-IV: 0065

U. Bordeaux-IV: Économétrie: 0373

U. de Caen: 0074

U. Paris-XII: Institut de préparation à l'administration générale, macroéconomie: 1297

U. Paris-XIII: 1109

École normale supérieure de Cachan: Économie publique locale: 0255 S

U. de Dijon: Économie quantitative, modélisation : 0076

U. de Chambéry: Chambéry et Annecy: 0277

U. de Chambéry: Chambéry et Annecy, Économie internationale: 0521

Institut d'études politiques de Grenoble: 1er octobre 2000: 0045 S

U. Grenoble-II: 0527

U. Grenoble-II: Économie industrielle: 0710

U. Grenoble-III: Économie internationale et management : 0033

U. Lille-I: 0003

U. Lille-I: 1524

U. Lille-III: 0797

U. Lyon-II: 0079

U. de Saint-Étienne: 0470

U. Montpellier-III: 0586

U. de Perpignan: 0293

U. de Metz: 0550

U. Nancy-II: 0016

U. de Nantes: 1350

U. d'Angers: 0702

U. d'Orléans : Microéconomie appliquée: 0003

U. de Tours: 0141 S

U. Paris-I: 0023

U. Paris-II: 0052

U. Paris-II: 0487

U. Paris-IV: 0710

U. de Poitiers: Économie industrielle internationale : 0014

U. de Poitiers: Microéconomie: 0094 S

U. de La Rochelle: Économie: 0326

- U. de Reims: 1256
 U. Rennes-I: 0155
 U. Rennes-I : Macroéconomie financière: 0156
 U. Rennes-I: Économie industrielle: 0344
 U. de Brest: 0490
 U. de Brest: 0678
 U. de La Réunion: 0007
 U. de La Réunion: 0098
 U. Toulouse-I : 0506
 U. Paris-X: 0025 S
 U. Paris-X: 1er décembre 2000: 0081 S
 U. Paris-XI: 0062
 U. Paris-XI: 0063 S
 U. Paris-XI: 0496
- 6° section : Sciences de gestion
- U. Aix-Marseille-III: 1er octobre 2000: 0102
 U. Aix-Marseille-III: 0663 S
 U. Aix-Marseille-III: 0900
 U. Aix-Marseille-II: Aix-en-Provence, Marketing : 0166
 U. Aix-Marseille-II: Aix-en-Provence, Gestion des ressources humaines: 1442
 U. de Besançon: 1178
 U. Bordeaux-IV (institut universitaire de technologie Bordeaux IV): 0285
 U. de Pau: Institut d'administration des entreprises : 0042
 U. de Pau: 0321
 Institut d'études politiques de Bordeaux: Droit et gestion: 0034
 U. Bordeaux-IV: 0263
 U. de Caen: 0010
 U. Clermont-Ferrand-I: 0990
 U. Clermont-Ferrand-I: 1134
 U. Clermont-Ferrand-I: Comptabilité, contrôle de gestion: 1230
 U. Paris-XII: Institut de préparation à l'administration générale, Marketing: 0545
 U. Paris-XII: 1300
 U. Paris-XIII: 1er octobre 2000: 0004
 École normale supérieure de Cachan: et 5e section, Gestion économique ou industrielle: 0012
 U. de Dijon: 1030
 U. de Dijon: Stratégie, gestion des ressources humaines : 1253
- U. Grenoble-II: 0405
 U. Grenoble-II: Stratégie: 0415 S
 U. Grenoble-II: 0657
 U. Grenoble-II: Marketing: 0738
 U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B): Gestion: 0017 S
 U. Lille-I: 0879
 U. Lille-II: Marketing: 0868
 U. du Littoral: 0451
 U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges): 0390
 U. Lyon-II: 0665
 U. Lyon-III: 0043 S
 U. Montpellier-I: Institut supérieur de l'entreprise de Montpellier: 0773
 U. Montpellier-I: Institut supérieur de l'entreprise de Montpellier, Comptabilité et marketing, gestion des ressources humaines, contrôle de gestion: 0809
 U. Montpellier-II: 0112 S
 U. Montpellier-II: 1001
 U. Montpellier-III: 0581
 U. de Metz: 0260
 U. Nancy-II: 0754
 U. du Mans: 0304
 U. de Nantes: Comptabilité, finances: 1440
 U. de Nantes: 1699
 U. d'Angers: 0416
 U. d'Angers: Management industriel: 1188
 U. de Toulon: 0078 S
 U. d'Orléans: 0032
 U. de Tours: 0988
 Conservatoire national des arts et métiers: 1er octobre 2000, Comptabilité internationale : 0466
 Conservatoire national des arts et métiers: Fiscalité internationale: 0468
 U. Paris-I: Institut d'administration des entreprises : 0013
 U. Paris-II: 0491
 U. Paris-IX: 0430
 U. de Poitiers: 0084
 U. de Poitiers: 0834
 Institut d'études politiques de Rennes: Systèmes d'information et de gestion: 0022
 U. Rennes-I: Institut de gestion de Rennes: 1253 S
 U. de La Réunion: Gestion des ressources hu-

maines quantitative: 0145

U. du Havre: 0149

U. du Havre: Institut supérieur d'études logistiques : 0395

U. Strasbourg-III: Institut d'études politiques: 0057 S

U. Strasbourg-III: 0192

U. Strasbourg-III: Méthodes quantitatives et nouvelles technologies: 0275

U. Strasbourg-III: Mercatique: 0391

U. Toulouse-I: Marketing: 0509

U. Paris-X: 1472

U. Paris-XI: 1878

U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux): Marketing: 2117

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines:

Guyancourt : 0052

U. de Cergy-Pontoise: 0462